



AU SERVICE  
DE LA PERFORMANCE

# RAPPORT ANNUEL 2024





# LE SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

P.2 à P.23

1. SITUATION EN 2024
2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTES CONSOLIDES

P.24 à P.43

1. BILAN CONSOLIDE
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

## COMPTES SOCIAUX

P.44 à P.58

1. BILAN
2. COMPTE DE RESULTAT
3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

# RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2024

## 1. SITUATION EN 2024

page 3

### 1.1. Le groupe UIO

page 3

#### 1.1.1. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

page 3

#### 1.1.2. ACTIVITE 2024

page 3

##### 1.1.2.1. Résultats consolidés du Groupe

page 3

##### 1.1.2.2. Résultats consolidés par pôles d'activité

page 4

##### 1.1.2.3. Pôle Europe

page 4

##### 1.1.2.4. Pôle Asie

page 4

##### 1.1.2.5. Bilan 2024

page 5

##### 1.1.2.6. Détail de l'endettement financier

page 5

#### 1.1.3. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

page 5

#### 1.1.4. PERSPECTIVES D'AVENIR

page 5

#### 1.1.5. LES PRATIQUES DU GROUPE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

page 5

##### 1.1.5.1. Le modèle d'affaires

page 5

##### 1.1.5.2. Une impulsion au plus haut niveau de la gouvernance

page 6

##### 1.1.5.3. Une chaîne de production contrôlée

page 6

##### 1.1.5.4. Démarche environnementale

page 6

##### 1.1.5.5. Démarche sociale et sociétale

page 7

##### 1.1.5.6. Une trajectoire claire

page 7

#### 1.1.6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

page 7

##### 1.1.6.1. Facteurs de risques

page 7

##### 1.1.6.2. Risques juridiques

page 10

##### 1.1.6.3. Risques financiers

page 10

#### 1.1.7. EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

page 12

### 1.2. UIO Corp

page 12

#### 1.2.1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

page 12

#### 1.2.2. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

page 12

##### 1.2.2.1. Proposition d'affectation du résultat

page 12

##### 1.2.2.2. Charges et dépenses non déductibles

page 13

##### 1.2.2.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

page 13

#### 1.2.3. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

page 13

##### 1.2.3.1. Opérations effectuées par UIO Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

page 13

##### 1.2.3.2. Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

page 14

#### 1.2.4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

page 15

#### 1.2.5. DECLARATIONS AUPRES DE L'AMF DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2024

page 15

#### 1.2.6. ETAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

page 15

## 2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

page 16

## 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

page 17

### 3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

page 17

#### 3.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL

page 17

#### 3.1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

page 17

#### 3.1.3. SYSTEME MONISTE UNIFIE DE DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS EVENTUELLES APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

page 18

#### 3.1.4. CONFLITS D'INTERETS

page 19

#### 3.1.5. MISSIONS ET ACTIONS DU CONSEIL

page 19

### 3.2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

page 20

### 3.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

page 21

#### 3.3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DE UIO CORP

page 21

#### 3.3.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE UIO

page 22

#### 3.3.3. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES HORS DU GROUPE UIO

page 22

### 3.4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

page 22

### 3.5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

page 23

# RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Nous vous proposerons également de modifier les modalités de réunion du Conseil conformément à la loi « attractivité » du 13 juin 2024. Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de commissaires aux comptes de ORFIS.

## 1. SITUATION EN 2024

### 1.1. Le groupe UIO

#### Principaux événements de l'exercice

UIO est un fournisseur permanentiste en décoration et accessoires d'intérieur et propose à ses clients distributeurs plus de 20 000 références livrables sous 72 heures à leurs 5 000 points de vente à travers le monde, une capacité d'approvisionnement fiable et une logistique de pointe.

Fort de la maîtrise de ce métier développé depuis plus de 30 ans, UIO offre sans cesse de nouveaux outils générateurs de performance. Ses clients sont de plus en plus nombreux à tester avec succès ces solutions innovantes.

UIO se développe sous forme de « corners » ou « shop in shop » chez ses clients distributeurs, qui profitent de la gestion terrain ciblée de ses équipes de merchandisers. Dans cette période de doute, ils bénéficient ainsi de rentabilité additionnelle. UIO est perçue comme un partenaire fiable et innovant, ce qui la conduit à des ventes de plus en plus qualitatives.

#### 1.1.1. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2024, le Groupe est constitué de 15 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).

Aucun mouvement de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

#### 1.1.2. ACTIVITE 2024

##### 1.1.2.1. Résultats consolidés du Groupe

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n°2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

#### Activité et résultats du Groupe

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

| Activité et résultats du Groupe<br>k€ | 2024       | 2023       |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires                    | 176 528    | 165 554    |
| EBITDA                                | 4 533      | 5 397      |
| Résultat d'exploitation               | 4 371      | 3 122      |
| Résultat avant impôt                  | 1 198      | 151        |
| <b>Résultat net</b>                   | <b>802</b> | <b>170</b> |

La consolidation du business-modèle de UIO conduit à un chiffre d'affaires annuel en hausse de +6,7%.

- L'Asie continue de progresser avec un chiffre d'affaires de 46 m€ en 2024.

- Au 2<sup>nd</sup> semestre, les ventes de l'Europe sont en hausse de +9% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre et reflètent la réussite de la relation clients basée sur la performance des rayons.

L'EBITDA s'élève à 4 533 k€ contre 5 397 k€ en 2023. Pénalisé par les dernières opérations de déstockage d'envergure réalisées au 1<sup>er</sup> semestre, le taux de marge brute (marge/chiffre d'affaires) est en légère baisse. Il se rétablit nettement au 2<sup>nd</sup> semestre et dépasse celui de 2023.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 2,5 m€, en lien avec l'évolution de l'activité.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation représentent une charge nette de -162 k€ contre une charge nette de - 2 275 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est en hausse de +40% et s'élève à 4 371 k€ contre 3 122 k€ en 2023.

Le résultat avant impôt s'élève à +1 198 k€ contre +151 k€ en 2023. Le résultat net ressort à +802 k€ contre +170 k€ en 2023.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de - 2 656 k€ contre une baisse de -11 289 k€ en 2023 en lien avec la hausse du poste fournisseurs en 2024 et la baisse des stocks en 2023. Il représente 31,6 % du chiffre d'affaires contre 32,6 % en 2023.

### 1.1.2.2. Résultats consolidés par pôles d'activité

En Europe, U10 est fournisseur permanentiste de la distribution, principalement en linge de maison, animalerie, accessoires de salle de bain, accessoires ménager et de rangement. A travers ses marques "Douceur d'intérieur", "Love Story" ou bien "Homéa", la collection représente 20 000 articles sur 15 univers livrés à plus de 5 000 adresses tout au long de l'année.

Par l'intermédiaire de son pôle Asie, U10 réalise pour ses propres imports ainsi que pour ses clients l'organisation, le suivi, le contrôle des productions et de la qualité des produits de ses clients.

Au global, environ 300 collaborateurs, une force commerciale terrain de 45 personnes, un portefeuille de services concentré sur les besoins et la performance de ses clients, l'exigence logistique, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'une offre produit adaptée à la demande, sont les attributs essentiels de U10 pour répondre à ces besoins.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes françaises sur les deux années 2023 et 2024. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

– chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),

– EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,

– de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

### 1.1.2.3. Pôle Europe

| Activité et résultats du pôle Europe<br>k€ | 2024      | 2023        |
|--------------------------------------------|-----------|-------------|
| Chiffre d'affaires                         | 130 632   | 134 461     |
| EBITDA                                     | 5 432     | 4 761       |
| Résultat d'exploitation                    | 3 754     | 2 502       |
| Résultat avant impôt                       | 436       | -494        |
| <b>Résultat net</b>                        | <b>65</b> | <b>-460</b> |

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -2,8 % par rapport à 2023 et s'établit à 130 632 k€. Il est réalisé à 99,98 % auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 5 432 k€ contre 4 761 k€ en 2023. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires) représente 2,9 % contre 1,9 % en 2023. Le résultat net est un bénéfice de 65 k€ contre une perte de -460 k€ en 2023.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de + 2 817 k€ contre une baisse de -11 451 k€ en 2023. Les investissements s'élèvent à 880 k€ dont 754 k€ d'immobilisations corporelles, 114 k€ d'immobilisations incorporelles et 12 k€ d'immobilisations financières.

### 1.1.2.4. Pôle Asie

| Activité et résultats du pôle Asie<br>k€ | 2024       | 2023       |
|------------------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires                       | 71 281     | 55 077     |
| EBITDA                                   | 632        | 636        |
| Résultat d'exploitation                  | 617        | 620        |
| Résultat avant impôt                     | 762        | 644        |
| <b>Résultat net</b>                      | <b>738</b> | <b>631</b> |

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

– l'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006,

– UIO LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 71 281 k€ contre 55 077 k€ en 2023. Les ventes à destination des clients tiers représentent 64,4 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 35,6 %. L'EBITDA s'élève à 632 k€ contre 636 k€ en 2023. La marge d'exploitation s'élève à 0,87 % du chiffre d'affaires contre 1,13 % en 2023.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -161 k€. Les investissements s'élèvent à 1 271 k€, composés essentiellement d'immobilisations financières (1 251 k€).

#### **1.1.2.5. Bilan 2024**

Le total du bilan passe de 120 275 k€ à 122 267 k€.

L'actif circulant s'élève à 106 525 k€ contre 104 753 k€ en 2023.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de + 2 656 k€ et s'élève à 46 061 k€, soit 26 % du chiffre d'affaires.

| Bilan<br>k€        | 2024           | 2023           |
|--------------------|----------------|----------------|
| Actif immobilisé   | 15 742         | 15 522         |
| Actif circulant    | 106 525        | 104 753        |
| <b>Total</b>       | <b>122 267</b> | <b>120 275</b> |
| Capitaux propres   | 41 461         | 40 673         |
| Dettes financières | 36 946         | 43 218         |
| Provisions         | 1 122          | 2 197          |
| Autres dettes      | 42 737         | 34 188         |
| <b>Total</b>       | <b>122 267</b> | <b>120 275</b> |

Les capitaux propres représentent 33,9 % du bilan.

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 18 699 k€ contre 21 296 k€ au 31 décembre 2023, soit une baisse de 2 597 k€.

#### **1.1.2.6. Détail de l'endettement financier**

| Endettement financier net<br>k€                      | Ouverture     | Augmentation | Diminution    | Ecart de<br>conversion | Clôture       |
|------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|---------------|
| Autres emprunts à plus d'un an à l'origine           | 13 742        | -            | -5 483        | -                      | 8 258         |
| Crédit-bail                                          | 12 654        | -            | -1 463        | -                      | 11 191        |
| <b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b> | <b>26 396</b> | <b>-</b>     | <b>-6 946</b> | <b>-</b>               | <b>19 450</b> |
| Intérêts courus sur emprunts                         | 17            | 10           | -17           | -                      | 10            |
| Banques, lignes court terme                          | 16 805        | 1 789        | -1 381        | 274                    | 17 487        |
| <b>Autres dettes financières</b>                     | <b>16 822</b> | <b>1 799</b> | <b>-1 398</b> | <b>274</b>             | <b>17 497</b> |
| <b>Total des dettes financières</b>                  | <b>43 218</b> | <b>1 799</b> | <b>-8 344</b> | <b>274</b>             | <b>36 946</b> |
| Disponibilités                                       | -21 922       | -480         | 4 580         | -425                   | -18 247       |
| <b>Endettement financier net</b>                     | <b>21 296</b> | <b>1 319</b> | <b>-3 764</b> | <b>-152</b>            | <b>18 699</b> |

### **1.1.3. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

### **1.1.4. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Permanentiste en décoration et accessoires d'intérieur, UIO est perçu comme un fournisseur d'autant plus fiable que le contexte actuel est incertain et mouvant. En proposant des outils générateurs de performance pour ses clients, UIO accroît sa présence en magasins par la distribution numérique et sécurise son activité. En 2025, UIO déploiera le projet RSE qui a été élaboré dans le même esprit que les solutions innovantes développées par l'entreprise, en alliant efficacité et compétitivité.

### **1.1.5. LES PRATIQUES DU GROUPE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Ces informations concernent l'activité du Groupe en France via sa filiale principale UIO SAS, à l'exception des effectifs dont les données correspondent à l'ensemble du Groupe.

#### **1.1.5.1. Le modèle d'affaires**

UIO est un fournisseur permanentiste et multi-spécialiste en décoration et accessoires d'intérieur et propose à ses clients distributeurs plus de 20 000 références livrables sous 72 heures à leurs 5 000 points de vente à travers le monde, une capacité d'approvisionnement fiable et une logistique de pointe.

UIO propose une approche servicielle la plus complète de la profession, tels que la gestion terrain ciblée de ses équipes de commerciaux, un service d'étude merchandising personnalisé, une plateforme online de commande b2b, mais aussi un service supply chain des plus performants. Ces clients bénéficient ainsi d'une rentabilité additionnelle forte permettant d'ouvrir des rayons complets, parfois sous forme de "shop in shop" aux marques de l'entreprise.

Entreprise familiale aujourd'hui développée et dynamisée par Yohann LIEVRE qui représente la deuxième génération, toujours très attachée à son ancrage local mais également très novatrice en privilégiant l'innovation technique et digitale, comme outil au service de la performance.

C'est sous son impulsion et sa direction qu'est aujourd'hui mise en œuvre la politique RSE de l'entreprise.

#### **1.1.5.2. Une impulsion au plus haut niveau de la gouvernance**

Yohann LIEVRE est administrateur et Directeur Général Délégué de UIO Corp. Il est également Président de UIO SAS, via sa holding. Les enjeux RSE font partie de son quotidien.

Il est donc logique qu'il supervise directement la politique relative aux enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale au sein de l'organisation. C'est lui qui impulse la sensibilisation à ces sujets et pilote, avec ses équipes, la mise en œuvre des plans d'actions décidés.

#### **1.1.5.3. Une chaîne de production contrôlée**

Les équipes des services de contrôle qualité visitent régulièrement les usines de production. L'objectif est d'auditer les chaînes de production et la qualité de fabrication mais également de s'assurer du respect des conditions de travail. L'implantation de filiales du Groupe non loin des lieux de production facilite ces contrôles.

Une charte éthique a été mise en place en 2017 et tous les fournisseurs se sont engagés à la respecter. Elle couvre notamment l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, du harcèlement et de toute discrimination. Elle comporte également un volet anti-corruption et le respect des normes environnementales.

Il est important pour UIO de collaborer avec des fournisseurs membres de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) dont l'objectif est de protéger le droit des travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail.

UIO s'attache également à produire des produits textiles conformes à la norme Made In Green du label Oeko-Tex visant à certifier leur qualité sanitaire et écologique par l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement.

UIO commercialise également des gammes fabriquées à base de matières recyclées et est attentif à la durabilité des articles proposés à sa clientèle.

#### **1.1.5.4. Démarche environnementale**

Le volet environnemental est intégré dans le modèle d'affaires de l'entreprise.

UIO sélectionne des fournisseurs vertueux et innovants en matière de préservation des ressources et sensibilise à ces sujets ceux qui le sont moins.

##### **Transport :**

Le transport fait l'objet d'une attention particulière. UIO s'emploie à travailler avec des transporteurs allant vers un bilan carbone le plus bas possible et dont la flotte est de plus en plus propre.

Des voies alternatives d'approche sont toujours prises en compte dans la décision de transport. Le transport aérien est rarement utilisé pour les approvisionnements, le bateau et le train restant privilégiés.

##### **Recyclage :**

UIO mène une politique de réduction des déchets en limitant les packagings de ses produits et en supprimant autant que possible les emballages en plastique. Les cartons et papiers sont recyclés et les équipes sont incitées à limiter l'usage du papier.

UIO a signé un partenariat avec Valorise en 2022 afin de valoriser le recyclage des papiers et cartons utilisés par l'entreprise.

Ce partenariat a permis :

-Entre novembre 2022 et septembre 2023 : le recyclage d'une tonne de papier qui a permis de sauver 17,1 arbres, d'économiser 5 020 kWh d'énergie et 23 092 litres d'eau.

-En 2024, ce sont 1 566 kg de papier / carton qui ont été valorisés, sauvant ainsi 26,6 arbres et économisant 7 830 kWh et 36 018 litres d'eau.

UIO contribue également aux éco-organismes de sa filière qui mettent en œuvre des actions auprès du grand public.

##### **Adaptation des infrastructures :**

Des investissements conséquents permettant des économies d'énergie ont été réalisés en 2024.

L'intégralité des luminaires a été remplacée par des lampes LED.

Une partie des bâtiments logistiques a été équipée d'une Gestion Technique de Bâtiment (GTB) : il s'agit d'un système de supervision centralisée permettant de piloter et d'optimiser l'ensemble des équipements techniques d'un bâtiment : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, sécurité, etc. Grâce à la GTB, les consommations d'énergie sont gérées de manière efficace tout en veillant au bien-être des équipes (chauffage, climatisation). D'autres bâtiments seront progressivement équipés d'une GTB.



D'autres projets sont prévus tels que le changement de système de chauffage de certains bâtiments.

#### **1.1.5.5. Démarche sociale et sociétale**

U10 est particulièrement attaché à son ancrage local et met en œuvre une politique sociale favorisant la fidélité de ses équipes.

L'amélioration de l'accueil des nouveaux collaborateurs a été particulièrement ciblée avec la mise en place d'un parcours d'intégration et un livret d'accueil afin de développer rapidement le sentiment d'appartenance à l'entreprise. La communication interne a été accentuée avec notamment la mise en avant des équipes.

De nombreux aménagements des locaux ont été réalisés ces dernières années en vue d'améliorer la qualité de vie au travail (cantines, GTB, etc.) et l'ensemble des équipes a été associé à la célébration des 30 ans de l'entreprise en 2024.

U10 est également soucieux d'éviter toute discrimination ou harcèlement grâce à une politique de prévention. Deux référentes harcèlement ont été nommées dans ce sens.

U10 encourage l'égalité professionnelle avec un index d'égalité professionnelle en constante amélioration (84 en 2024 contre 79 en 2023). Il n'y a aucun écart de promotions ou d'augmentations individuelles en lien avec le sexe des salariés, ni de sous-représentation d'un sexe parmi les plus hautes rémunérations.

Sur l'ensemble du Groupe, la parité est quasiment atteinte avec un effectif de 143 femmes et 148 hommes au 31 décembre 2024.

U10 est également attentif à la stabilité de ses équipes : au 31 décembre 2024, U10 employait 93% de ses effectifs en CDI.

La formation des collaborateurs est poussée par l'entreprise. Un important cycle de formation au management a, par exemple, été mis en place et produit déjà ses effets.

U10 employait également 8 apprentis au 31 décembre 2024.

Enfin, U10 privilégie les partenariats avec les écoles locales afin de favoriser l'éclosion des talents de demain.

Conscient de son environnement sociétal, des dons en faveur d'associations d'aide aux personnes défavorisées sont régulièrement réalisés.

#### **1.1.5.6. Une trajectoire claire**

U10 réalisera prochainement son bilan carbone, ce qui permettra de suivre et mesurer dans le temps les résultats de sa politique RSE en matière d'impact environnemental.

En 2025 aura lieu le déploiement du projet RSE de U10 nommé U10 Care qui regroupera l'ensemble des actions de l'entreprise autour d'une identité unique.

U10 Care sera défini par 3 piliers :

-Conception Care : éco-conception et durabilité des collections

-Human Care : prendre soin de l'humain

-Energy Care : préserver l'énergie

Pour cela, U10 crée et développe actuellement plusieurs outils de gestion et de management de ces piliers.

Cette démarche évolutive est définie par une trajectoire actée de réduction de l'impact de l'entreprise sur son environnement tout en conservant sa compétitivité.

### **1.1.6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

#### **1.1.6.1. Facteurs de risques**

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

##### **Risques liés à la situation économique internationale et géopolitique**

Le groupe U10 n'est pas directement exposé à des risques liés à la situation en Ukraine. En revanche, la situation géopolitique a eu des répercussions sur les coûts d'exploitation, notamment en 2022 et 2023. La hausse des coûts de l'énergie a été contenue grâce à des contrats à prix fixes souscrits avant la hausse des prix et les capacités d'approvisionnement sont normalisées depuis 2023.

La situation géopolitique connaît depuis quelques semaines des sursauts en lien avec les décisions prises par l'administration américaine en matière économique. Le groupe commerce peu avec les Etats-Unis et ne devrait pas être impacté par ces décisions. Il suit toutefois attentivement leurs conséquences indirectes, notamment sur les taux de change et droits de douane.

##### **Risques liés à l'activité**

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

### Risques liés aux stocks

#### Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, les stocks sont répartis sur plusieurs sites, limitant ainsi le préjudice subi en cas d'incendie.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe, et notamment sur la partie « Best » des produits vendus. Les approvisionnements des produits permanents les plus vendus font l'objet de méthodes d'approvisionnement spécifiques pour éviter tout retard ou rupture.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Les gammes "Permanentes", avec un risque d'obsolescence peu marqué, prennent une part de plus en plus grande dans les collections. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts, le risque d'obsolescence est limité, d'une part, en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif, notamment par l'arrêt anticipé des réapprovisionnements et par la mise en place de campagnes de promotion régulières tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacements consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacements apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacements sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est conforme au stock physique quasiment en temps réel.

#### Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Les ventes étant comptabilisées concomitamment à leur départ des usines de fabrication, les sociétés asiatiques ne supportent aucun risque de stocks.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

### Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des laboratoires indépendants. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

### Risques de défaillance fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité lors de déplacements sur les sites de fabrication ainsi que par les équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport et a souscrit un contrat d'assurance « marchandises transportées ».

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

### Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers – risques de change ci-après.

### Risques pays

Les ventes à l'international représentent 17 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à des paiements anticipés avant départ de la marchandise.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

### Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par UIO à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

UIO n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif. UIO s'attache à améliorer régulièrement son taux de service clients.

UIO a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. L'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet également de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 65 jours en 2024, hors créances cédées au factor, contre 59 jours en 2023.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 25,3 % du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

### Risques liés à la concurrence

Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe UIO qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes UIO).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

### **1.1.6.2. Risques juridiques**

#### **Propriété intellectuelle**

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de UIO ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

#### **Assurances**

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport sur achats et transport sur ventes,
- risque de crédit-client,
- d'autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2024 s'est élevé à 944 k€.

#### **Risques de contrepartie**

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée AA- par Standard & Poors, assortie de perspectives négatives (notation mise à jour en mars 2025), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en octobre 2024).

#### **Risques de litiges**

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie raisonnablement mesurable est probable.

La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La procédure a pris fin en 2024.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **1.1.6.3. Risques financiers**

#### **Risques de change**

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2024 représente près de 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 63% des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

– le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international.

– les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

| Risque de change opérationnel | Actif (1) | Passif (2) | Position nette avant couverture | Instruments financiers de couverture | Position nette après couverture |
|-------------------------------|-----------|------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| k\$                           | 13 118    | 12 935     | 182                             | 2 554                                | -2 372                          |

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et UIO LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et UIO LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

| Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères | Actif (1) | Passif (1) | Position nette avant couverture | Instruments financiers de couverture | Position nette après couverture |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| k\$                                                                     | 3 418     | -          | 3 418                           | -                                    | 3 418                           |

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

| Sensibilité au risque de change – USD | Impact sur le résultat | Impact sur les capitaux propres |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Baisse de 1%                          | 7k€                    | -21k€                           |
| Hausse de 1%                          | -7k€                   | 21k€                            |

## Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 18 699 k€ contre 21 296 k€ au 31 décembre 2023.

Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (8 258 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 11 191 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Les charges d'intérêt 2024 se sont élevées à 3 125 k€ contre 2 633 k€ en 2023.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

|                                              |                                   |      |    |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|------|----|
| Augmentation des taux d'intérêts de 1 point  | Charge supplémentaire annuelle de | 287  | k€ |
| Augmentation des taux d'intérêts de 2 points | Charge supplémentaire annuelle de | 574  | k€ |
| Baisse des taux d'intérêts de 1 point        | Baisse de la charge annuelle de   | -287 | k€ |

## Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an.

Les clients (19 515 k€), les stocks (56 079 k€) et les autres créances (12 683 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement.

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 41,3 % de l'endettement financier net.

| Endettement financier net k€                         | Clôture       | Dont < 1 an   | Dont entre 1 & 5 ans | Dont > 5 ans | Dont taux fixe | Dont taux variable |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------|----------------|--------------------|
| Autres emprunts à plus d'un an à l'origine           | 8 258         | 5 258         | 3 000                | -            | 8 258          | 0                  |
| Crédit-bail                                          | 11 191        | 1 485         | 4 727                | 4 979        | -              | 11 191             |
| <b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b> | <b>19 450</b> | <b>6 743</b>  | <b>7 727</b>         | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>   | <b>11 191</b>      |
| Intérêts courus sur emprunts                         | 10            | 10            | -                    | -            | -              | -                  |
| Banques, lignes court terme                          | 17 487        | 17 487        | -                    | -            | -              | -                  |
| <b>Autres dettes financières</b>                     | <b>17 497</b> | <b>17 497</b> | -                    | -            | -              | -                  |
| <b>Total des dettes financières</b>                  | <b>36 946</b> | <b>24 240</b> | <b>7 727</b>         | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>   | <b>11 191</b>      |
| Disponibilités                                       | -18 247       | -18 247       | -                    | -            | -              | -                  |
| <b>Endettement financier net</b>                     | <b>18 699</b> | <b>5 992</b>  | <b>7 727</b>         | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>   | <b>11 191</b>      |

Conditions de financement :

| Conditions de financement au 31/12/2024    | Montant du financement | Encours au 31/12 | Indéterminée | A 1 an au plus | Échéance Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans |
|--------------------------------------------|------------------------|------------------|--------------|----------------|---------------------------|-----------------|
| k€                                         |                        |                  |              |                |                           |                 |
| Emprunts à moyen terme                     | 22 125                 | 8 258            |              | 5 258          | 3 000                     | -               |
| Découverts bancaires autorisés             | 25 411                 | 17 487           | 11 900       | 13 511         |                           |                 |
| Contrat d'affacturage des créances clients | illimité               | -                | -            | -              | -                         | -               |

Aucun emprunt ne contient de covenant.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 1.1.7. EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2024 n'est à signaler.

## 1.2. UIO Corp

### 1.2.1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

### 1.2.2. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

UIO Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en assurant des services administratifs et financiers aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

| k€                                         | 2024           | 2023           |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Actif immobilisé                           | 94 923         | 95 266         |
| Créances et comptes de régularisation      | 12 609         | 10 537         |
| Disponibilités                             | 269            | 343            |
| <b>Total</b>                               | <b>107 801</b> | <b>106 146</b> |
| Capitaux propres                           | 69 479         | 69 450         |
| Provisions                                 | 98             | 1 055          |
| Dettes financières                         | 28 244         | 24 785         |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 9 980          | 10 856         |
| <b>Total</b>                               | <b>107 801</b> | <b>106 146</b> |

| k€                           | 2024      | 2023        |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Chiffre d'affaires           | 1 777     | 1 920       |
| Résultat d'exploitation      | -1 057    | -38         |
| Résultat financier           | 397       | -436        |
| Résultat courant avant impôt | -660      | -474        |
| <b>Résultat net</b>          | <b>26</b> | <b>-335</b> |

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure auprès de ses filiales
- des refacturations de loyers,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale.

Les capitaux propres représentent 64% du passif. Les autres postes sont essentiellement composés de dettes financières. Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 18 699 k€ au 31 décembre 2024 contre 21 296 k€ au 31 décembre 2023.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

#### 1.2.2.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à + 25 992,92 €, augmenté des sommes figurant au poste « report à nouveau » créditeur s'élevant au 31 décembre 2024 à 1 506 557,84 €, au poste « Autres Réserves » dont le solde passera de + 36 303 195,32 € à + 37 835 746,08 €.

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices | Nombre d'actions | Dividende par action | Montant total  | Abattement (Article 158 du CGI) | Montant éligible à l'abattement |
|-----------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Exercice 2023                                       | 17 110 707       | 0,00 €               | 0 €            | -                               | -                               |
| Exercice 2022                                       | 17 110 707       | 0,08 €               | 1 368 856,56 € | 40%                             | NC                              |
| Exercice 2021                                       | 17 161 547       | 0,00 €               | 0 €            | -                               | -                               |

### 1.2.2.2. Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 49 639 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

### 1.2.2.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

|                                                                                                  | Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice          |              |               |               |               |                        | Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice          |              |               |               |               |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
|                                                                                                  | 0 jour<br>(indicatif)                                                   | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et + | Total (1 jour<br>et +) | 0 jour<br>(indicatif)                                                   | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et + | Total (1 jour<br>et +) |
| (A) Tranches de retard de paiement                                                               |                                                                         |              |               |               |               |                        |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| Nombre de factures concernées                                                                    | 22                                                                      |              |               |               |               | 25                     | 22                                                                      |              |               |               |               | 39                     |
| Montant total TTC des factures concernées (K€)                                                   | 475                                                                     | 22           | 0             | 0             | 77            | 99                     | 108                                                                     | 16           | 2             | 5             | 68            | 92                     |
| % du montant total des achats TTC de l'exercice                                                  | 10,91%                                                                  | 0,5%         | 0,0%          | 0,0%          | 1,8%          | 2,3%                   |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| % du CA TTC de l'exercice                                                                        |                                                                         |              |               |               |               |                        | 4,0%                                                                    | 0,6%         | 0,1%          | 0,2%          | 2,5%          | 3,4%                   |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées |                                                                         |              |               |               |               |                        |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| Nombre de factures exclues                                                                       |                                                                         |              |               |               |               |                        |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| Montant total TTC des factures exclues (K€)                                                      |                                                                         |              |               |               |               |                        |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés                                                     |                                                                         |              |               |               |               |                        |                                                                         |              |               |               |               |                        |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                               | X Délais contractuels :<br><br><input type="checkbox"/> Délais légaux : |              |               |               |               |                        | X Délais contractuels :<br><br><input type="checkbox"/> Délais légaux : |              |               |               |               |                        |

## **1.2.3. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

### 1.2.3.1. Opérations effectuées par UI0 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2024.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

UI0 Corp a mis en place depuis son transfert au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, à TP ICAP (Europe).



- Part maximale du capital de U10 Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 711 070 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2024, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,81 % du capital, soit 1 679 167 actions.
- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN : FR0000079147.
- Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.
- Durée du programme d'achat : 18 mois (à dater de l'assemblée générale du 19 juin 2024, soit au plus tard jusqu'au 18 décembre 2025).

Les opérations réalisées par U10 Corp en 2024 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

| Objectifs du programme de rachat d'actions | Animation de marché | Annulation d'actions | Total    |
|--------------------------------------------|---------------------|----------------------|----------|
| Nombre d'actions achetées                  | 100 404             |                      | 100 404  |
| Nombre d'actions vendues                   | 92 287              |                      | 92 287   |
| Nombre d'actions annulées                  | -                   | -                    | -        |
| Cours moyen des achats                     | 1,45 €              |                      | 1,45 €   |
| Cours moyen des ventes                     | 1,46 €              |                      | 1,46 €   |
| Montant des frais de négociation HT en €   | 1 174 €             |                      | 1 174 €  |
| Nombre d'actions inscrites au 31/12/2024   | 41 489              |                      | 41 489   |
| Valeur évaluée au cours d'achat            | 63 988 €            |                      | 63 988 € |
| Valeur nominale                            | 1,00 €              |                      | 1,00 €   |

### 1.2.3.2. Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2024.



#### 1.2.4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

##### Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2024, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

| Actionnaires > 5%           | Actions           | %             | Droits de vote (1) | %             |
|-----------------------------|-------------------|---------------|--------------------|---------------|
| LVR Capital (2)             | 1 064 660         | 6,22%         | 2 129 320          | 7,20%         |
| DOCKER (2)                  | 11 231 647        | 65,64%        | 22 463 294         | 75,90%        |
| Thierry LIEVRE              | 1                 | 0,00%         | 2                  | 0,00%         |
| <b>Total Thierry LIEVRE</b> | <b>12 296 308</b> | <b>71,86%</b> | <b>24 592 616</b>  | <b>83,10%</b> |

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry LIEVRE.

#### 1.2.5. DECLARATIONS AUPRES DE L 'AMF DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX AU COURS DE L 'EXERCICE 2024

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2024.

#### 1.2.6. ÉTAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

## 2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications                                         | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés              |            |            |            |            |            |
| <b>Situation fin d'exercice</b>                                |            |            |            |            |            |
| Capital social                                                 | 17 260 745 | 17 161 547 | 17 110 707 | 17 110 707 | 17 110 707 |
| Nombre d'actions émises                                        | 17 260 745 | 17 161 547 | 17 110 707 | 17 110 707 | 17 110 707 |
| <b>Résultat global des opérations</b>                          |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires HT                                          | 1 941 916  | 1 436 914  | 1 300 142  | 1 919 524  | 1 776 812  |
| Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions            | 141 202    | -942 819   | 1 729 242  | -595 239   | -1 764 229 |
| Impôt sur les bénéfices                                        | -416 891   | -385 139   | 0          | -62 277    | -914 173   |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions            | -876 140   | -653 866   | 1 459 022  | -335 465   | 25 993     |
| Montants des bénéfices distribués                              | 0          | 0          | 0          | 1 368 857  | 0          |
| <b>Résultat des opérations réduit à une action :</b>           |            |            |            |            |            |
| Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | -0,03      | -0,03      | 0,10       | -0,03      | -0,05      |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions            | -0,05      | -0,04      | 0,09       | -0,02      | 0,00       |
| Dividende versé                                                | 0,00       | 0,00       | 0,08       | 0,00       | 0,00       |
| <b>Personnel</b>                                               |            |            |            |            |            |
| Nombre de salariés                                             | 6          | 5          | 3          | 2          | 2          |
| Montant de la masse salariale                                  | 745 384    | 749 763    | 748 592    | 702 791    | 825 477    |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux      | 284 778    | 216 485    | 296 585    | 268 423    | 314 024    |

### 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles L225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

#### 3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

---

##### 3.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2024, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

**Thierry LIEVRE**

**Fondateur, Président-Directeur Général**

57 ans

En 1994, Thierry LIEVRE crée L3C, société historique du Groupe devenue UIO SAS. Il dirige le groupe UIO Corp et en est l'actionnaire majoritaire.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308.

**Yohann LIEVRE**

**Administrateur, Directeur Général Délégué**

35 ans. Il rejoint l'entreprise familiale en 2013 et y entreprend dès les premières années une transformation digitale.

En 2019, il devient Président de la filiale principale du groupe, la société UIO SAS, par l'intermédiaire de sa société YL Cap.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 63 578

**Erick POUILLY**

**Administrateur indépendant**

62 ans. De formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

**LVR Capital**

**Administrateur**

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry LIEVRE, fondateur du groupe UIO, Président et Directeur Général.

LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 307.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par les lois du 4 août 2014, du 22 mai 2019 et par l'ordonnance du 16 septembre 2020 et dont les seuils sont fixés par l'article L225-18-1 du Code de commerce.

##### 3.1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du groupe U10, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

La loi « attractivité » du 13 juin 2024 a assoupli les modalités de réunion des conseils d'administration des sociétés anonymes.

La loi a tout d'abord élargi la faculté de recourir à la visioconférence pour la tenue des réunions des conseils d'administration en supprimant les dispositions du Code de commerce interdisant l'usage de cette modalité de participation lors de certaines réunions (notamment pour l'établissement des comptes annuels, du rapport de gestion, des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe). Aussi, nous vous proposons de mettre à jour l'article 14.6 des statuts sociaux en supprimant l'interdiction de recourir à la visioconférence pour la tenue des réunions du Conseil d'Administration relatives (1) à la nomination, la rémunération, la révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et (2) à l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Toute décision du Conseil d'Administration, sans exception, pourra ainsi être prise en réunion tenue par un moyen de visioconférence. La loi a par ailleurs permis que les décisions des conseils d'administration soient adoptées par consultation écrite. Aussi, nous vous proposons d'ajouter aux statuts un nouvel article 14.7 autorisant le Conseil d'Administration à adopter toute décision, sans exception, au moyen d'une consultation écrite, sauf opposition d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil quant à l'utilisation de ce procédé (conformément aux dispositions légales).

### **3.1.3. SYSTEME MONISTE UNIFIE DE DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS EVENTUELLES APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L225-51-1 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### 3.1.4. CONFLITS D'INTERETS

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

### 3.1.5. MISSIONS ET ACTIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2024 :

| Date       | Taux de présence | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24/01/2024 | 75%              | Décision à prendre quant à la rémunération du Directeur Général Délégué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 28/02/2024 | 75%              | Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 19/04/2024 | 75%              | Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 30/04/2024 | 100%             | <p>Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires</p> <p>Communiqué financier des résultats annuels 2023</p> <p>Proposition d'affectation des dividendes non versés des actions détenues par la Société dont la distribution a été décidée le 21 juin 2023</p> <p>Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Proposition d'affectation du résultat</p> <p>Mise en place d'un programme de rachat d'actions</p> <p>Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale</p> <p>Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration</p> <p>Autorisations financières de l'Assemblée Générale des actionnaires à conférer au Conseil d'Administration</p> <p>Examen des conventions réglementées</p> <p>Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires prévue le 19 juin 2024 devant notamment statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</li> <li>– Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</li> <li>– Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</li> <li>– Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</li> <li>– Quitus aux administrateurs.</li> <li>– Affectation de dividendes non versés des actions détenues par la société et affectation du résultat.</li> <li>– Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.</li> <li>– Autorisation consentie au conseil d'administration pour opérer en bourse sur les propres actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.</li> <li>– Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.</li> <li>– Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières en vue de donner les moyens financiers de la Société de se développer.</li> <li>– Pouvoirs pour les formalités légales.</li> </ul> <p>Délégation des pouvoirs à Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée.</p> |
| 19/06/2024 | 75%              | Mise en place du programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 31/07/2024 | 75%              | Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 31/10/2024 | 75%              | <p>Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe UIO et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024</p> <p>Analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Communiqué Financier du premier semestre 2024</p> <p>Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### 3.2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

#### « RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

#### CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

#### FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

### 3.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

#### 3.3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DE UIO CORP

Les mandataires sociaux ont exercé en 2024 au sein de UIO Corp les fonctions et mandats suivants :

| Nom et adresse professionnelle                                                                                             | Fonction                      | Date de nomination   | Date de renouvellement | Durée                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Thierry LIEVRE</b><br>1 place Verrazzano<br>CP 610<br>69258 Lyon Cedex 09                                               | Président - Directeur Général | CA<br>du 22/06/1998  | CA<br>du 01/06/2022    | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027 |
|                                                                                                                            | Administrateur                | AGM<br>du 22/06/1998 | AGM<br>du 01/06/2022   | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027 |
| <b>Yohann LIEVRE</b><br>124 avenue des Granges<br>Thizy-Les-Bourgs (69240) C/O UIO                                         | Directeur Général Délégué     | CA<br>du 13/12/2019  | CA<br>du 01/06/2022    | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027 |
|                                                                                                                            | Administrateur                | AGM<br>du 03/06/2020 |                        | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2025 |
| <b>Erick POUILLY</b><br>19211 Stone Brook<br>Chapel Hill, NC, 27517<br>USA                                                 | Administrateur                | AGE<br>du 25/06/2009 | AGM<br>du 02/06/2021   | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026 |
| <b>SAS LVR Capital</b><br>Représentant permanent :<br>Laurent Simon<br>1 place Verrazzano<br>CP 610<br>69258 Lyon Cedex 09 | Administrateur                | AGO<br>du 29/10/2012 | AGM<br>du 01/06/2022   | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027 |

### 3.3.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2024 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

|                       |                                                                                                  |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Thierry LIEVRE</b> | Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais<br>Directeur de U10 Limited            |
| <b>Yohann LIEVRE</b>  | Président YL Cap SAS, elle-même Présidente de U10 SAS                                            |
| <b>LVR CAPITAL</b>    | Directrice Générale de U10 SAS<br>Directrice Générale de YL Cap, elle-même Présidente de U10 SAS |

### 3.3.3. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES HORS DU GROUPE U10

| Mandats exercés hors du groupe U10                         | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| <b>Thierry LIEVRE</b>                                      |      |      |      |      |      |
| Président de TLK.USA LLC                                   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de LVR Capital SAS                               | •    | •    | •    | •    | •    |
| <b>Yohann LIEVRE</b>                                       |      |      |      |      |      |
| Directeur Général de LVR Capital SAS                       | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de YL Cap SAS                                    | •    | •    | •    | •    | •    |
| <b>Erick Pouilly</b>                                       |      |      |      |      |      |
| Administrateur de la société Lucidity Lights Inc, USA      | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de la société Focus, LLC, USA                    | •    | •    | •    | •    | •    |
| Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA | •    | •    | •    | •    | •    |
| Administrateur de la société Poblocki, USA                 | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérant de la SCI JEESP                                     | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de la société PIC LLC, USA                       | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de la société US.IN, LLC, USA                    | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de la société FUSAIN, LLC, USA                   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Président de la société VALUS, LLC, USA                    | •    | •    | •    | •    | •    |
| Vice-Président de la société TLK.USA LLC                   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Administrateur du SP Anderson Group, Canada                | •    | •    | •    | •    | •    |
| <b>LVR Capital</b>                                         |      |      |      |      |      |
| Gérante de la SNC LE QUAI                                  | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC LA CASA                                  | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC NUMA BLANC                               | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC CARAT                                    | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC SUN ARBOIS                               | •    | •    | •    | •    | •    |
| Présidente de la SAS DOCKER                                | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC MILLE 8                                  | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC SUNSET                                   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Gérante de la SNC CAP 33                                   | •    | •    | •    | •    | •    |
| Présidente de la SAS INTEN jusqu'au 30 juin 2021           |      |      |      | •    | •    |
| Présidente de la SAS INVESTORY                             | •    | •    |      |      |      |
| Directrice Générale de la SAS TAWABIKA                     | •    | •    |      |      |      |
| Gérante de la SNC FORTUNAT                                 | •    |      |      |      |      |
| <b>YL Cap</b>                                              |      |      |      |      |      |
| Présidente de la SAS INTEN depuis le 30 juin 2021          | •    | •    | •    | •    |      |
| Présidente de la SAS TAWABIKA                              | •    | •    |      |      |      |
| Présidente de la SAS YMDA                                  | •    |      |      |      |      |

### 3.4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



### 3.5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a mis fin à certaines autorisations données par l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2022. Les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2024 font l'objet, en application des dispositions de l'article L225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

| Nature de l'autorisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Date de l'AGE | Durée de l'autorisation | Date expiration | Montant autorisé                                                                               | Utilisation                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.<br><b>(Neuvième résolution)</b>                                                                                                                                            | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>Plafond global : 40 000 000 €                                                  | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |
| Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.<br><b>(Dixième résolution)</b>                                                                                                                                          | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>Plafond global : 40 000 000 €                                                  | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |
| Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.<br><b>(Onzième résolution)</b>                           | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>Plafond global : 40 000 000 €                                                  | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |
| Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.<br><b>(Douzième résolution)</b> | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>dans la limite de 10 % du capital social<br>Plafond global : 40 000 000 €      | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |
| Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.<br><b>(Treizième résolution)</b>                                                                                                                                                                | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>Plafond global : 40 000 000 €                                                  | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |
| Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.<br><b>(Quatorzième résolution)</b>                                                                                                                                                                         | 19 juin 2024  | 26 mois                 | 18 aout 2026    | 10 000 000 €<br>dans la limite de 15 % de l'émission initiale<br>Plafond global : 40 000 000 € | Non utilisée à ce jour<br>Rapport CAC<br>30 avril 2024 |

# COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

## 31 décembre 2024

|                                                                                            |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. BILAN CONSOLIDE                                                                         | page 25 |
| 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE                                                            | page 26 |
| 3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE                                                 | page 27 |
| 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES                                               | page 28 |
| 5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES                                                           | page 29 |
| 5.1. Règles et méthodes comptables                                                         | page 29 |
| 5.2. Présentation des postes de bilan                                                      | page 31 |
| 5.2.1. ACTIFS IMMOBILISES                                                                  | page 31 |
| 5.2.1.1. Écarts d'acquisition                                                              | page 31 |
| 5.2.1.2. Immobilisations incorporelles                                                     | page 31 |
| 5.2.1.3. Immobilisations corporelles                                                       | page 32 |
| 5.2.1.4. Immobilisations financières                                                       | page 32 |
| 5.2.2. ACTIFS CIRCULANTS                                                                   | page 33 |
| 5.2.2.1. Stocks                                                                            | page 33 |
| 5.2.2.2. Créances                                                                          | page 33 |
| 5.2.2.3. Disponibilités                                                                    | page 34 |
| 5.2.3. CAPITAUX PROPRES                                                                    | page 34 |
| 5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions                                         | page 34 |
| 5.2.3.2. Information sur le capital                                                        | page 34 |
| 5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                             | page 34 |
| 5.2.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES                                                  | page 34 |
| 5.2.5. DETTES                                                                              | page 35 |
| 5.2.5.1. Endettement financier net                                                         | page 35 |
| 5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes                                              | page 36 |
| 5.3. Présentation des postes du compte de résultat                                         | page 36 |
| 5.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES                                                                  | page 36 |
| 5.3.2. RESULTAT D'EXPLOITATION                                                             | page 37 |
| 5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs                                                 | page 37 |
| 5.3.2.2. Autres charges d'exploitation                                                     | page 37 |
| 5.3.3. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS                                   | page 37 |
| 5.3.4. RESULTAT FINANCIER                                                                  | page 37 |
| 5.3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL                                                               | page 37 |
| 5.3.6. IMPOTS SUR LES BENEFICES                                                            | page 38 |
| 5.3.7. BENEFICE PAR ACTION                                                                 | page 38 |
| 5.4. Information sectorielle                                                               | page 39 |
| 5.5. Compte de résultat pro forma                                                          | page 39 |
| 5.6. Engagement hors bilan                                                                 | page 39 |
| 5.7. Parties liées                                                                         | page 40 |
| 5.7.1. ENTREPRISES LIEES                                                                   | page 40 |
| 5.7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS                                                         | page 40 |
| 5.8. Evenements postérieurs à la clôture                                                   | page 40 |
| 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe | page 41 |
| 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES                         | page 42 |

# 1. BILAN CONSOLIDE

| Actif<br>k€                                       | Note    | Brut           | 2024<br>Amort.<br>Provisions | Net            | 2023<br>Net    |
|---------------------------------------------------|---------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles                     | 5.2.1.2 | 43 469         | 43 189                       | 279            | 346            |
| <i>dont écarts d'acquisition</i>                  | 5.2.1.1 | 40 354         | 40 354                       | -              | -              |
| Immobilisations corporelles                       | 5.2.1.3 | 32 971         | 19 915                       | 13 056         | 13 804         |
| Immobilisations financières                       | 5.2.1.4 | 2 407          | -                            | 2 407          | 1 373          |
| <b>Total Actif Immobilisé</b>                     |         | <b>78 846</b>  | <b>63 104</b>                | <b>15 742</b>  | <b>15 522</b>  |
| Stocks et en-cours                                | 5.2.2.1 | 56 263         | 184                          | 56 079         | 54 640         |
| Clients et comptes rattachés                      | 5.2.2.2 | 19 676         | 161                          | 19 515         | 12 876         |
| Autres créances et charges constatées d'avance    | 5.2.2.2 | 14 825         | 2 143                        | 12 683         | 15 315         |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | 5.2.2.3 | 18 247         | -                            | 18 247         | 21 922         |
| <b>Total Actif Circulant</b>                      |         | <b>109 012</b> | <b>2 487</b>                 | <b>106 525</b> | <b>104 753</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                |         | <b>187 858</b> | <b>65 591</b>                | <b>122 267</b> | <b>120 275</b> |

| Passif<br>k€                               | Note     | 2024           | 2023           |
|--------------------------------------------|----------|----------------|----------------|
| Capital                                    |          | 17 111         | 17 111         |
| Prime d'émission et d'apport               |          | 12 807         | 12 807         |
| Titres d'autocontrôle                      |          | -64            | -37            |
| Réserves et résultat                       |          | 10 718         | 9 904          |
| <b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>   | <b>4</b> | <b>40 571</b>  | <b>39 785</b>  |
| Intérêts minoritaires                      |          | 891            | 888            |
| <b>Total des capitaux propres</b>          | <b>4</b> | <b>41 461</b>  | <b>40 673</b>  |
| Provisions pour risques et charges         | 5.2.4    | 1 122          | 2 197          |
| Emprunts et dettes financières             | 5.2.5.1  | 36 946         | 43 218         |
| Fournisseurs et comptes rattachés          | 5.2.5.2  | 29 063         | 20 558         |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 5.2.5.2  | 13 675         | 13 630         |
| <b>Total Dettes</b>                        |          | <b>80 806</b>  | <b>79 603</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                        |          | <b>122 267</b> | <b>120 275</b> |

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| Compte de résultat<br>k€                                                                            | Note         | 2024           | 2023           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                                                                                  | 5.3.1        | 176 528        | 165 554        |
| Autres produits d'exploitation                                                                      |              | 1 054          | 1 896          |
| <b>Total produits d'exploitation</b>                                                                |              | <b>177 583</b> | <b>167 450</b> |
| Achats consommés                                                                                    |              | -125 691       | -117 403       |
| Charges de personnel                                                                                | 5.3.2.1      | -17 515        | -17 008        |
| Charges externes                                                                                    | 5.3.2.2      | -27 937        | -24 742        |
| Impôts et taxes                                                                                     |              | -1 297         | -1 569         |
| Autres charges d'exploitation                                                                       |              | -609           | -1 331         |
| <b>Résultat d'exploitation avant dotations nettes<br/>aux amortissements et provisions - EBITDA</b> |              | <b>4 533</b>   | <b>5 397</b>   |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions                                                   | 5.3.3        | -162           | -2 275         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                                      |              | <b>4 371</b>   | <b>3 122</b>   |
| Produits financiers                                                                                 |              | 1 836          | 1 244          |
| Charges financières                                                                                 |              | -4 033         | -3 646         |
| <b>Résultat financier</b>                                                                           | <b>5.3.4</b> | <b>-2 197</b>  | <b>-2 402</b>  |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                                                        | <b>5.3.5</b> | <b>-976</b>    | <b>-569</b>    |
| Impôt sur les sociétés                                                                              | 5.3.6        | -396           | 19             |
| <b>Résultat net consolidé</b>                                                                       |              | <b>802</b>     | <b>170</b>     |
| <b>Attribuable aux :</b>                                                                            |              |                |                |
| Actionnaires du Groupe UIO                                                                          |              | 630            | 161            |
| Intérêts minoritaires                                                                               |              | 173            | 9              |
| <b>Résultat par action</b>                                                                          |              | <b>0,04</b>    | <b>0,01</b>    |

### 3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| Tableau de flux de trésorerie<br>k€                                  | Note              | 2024          | 2023          |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                          |                   | <b>802</b>    | <b>170</b>    |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie |                   | 1 029         | 1 129         |
| Dotations aux amortissements et dépréciations                        | 5.2.1.1 à 5.2.1.3 | 1 520         | 1 690         |
| Variation de provisions pour risques et charges                      | 5.2.4             | -1 076        | -513          |
| Variation des impôts différés                                        | 5.3.6             | 515           | -33           |
| Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations                  |                   | 51            | -4            |
| Divers                                                               |                   | 19            | -10           |
| <b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>          |                   | <b>1 831</b>  | <b>1 299</b>  |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité           |                   | 2 656         | 11 289        |
| Stocks                                                               | 5.2.2.1           | -1 439        | 11 973        |
| Clients et comptes rattachés                                         | 5.2.2.2           | -6 229        | 6 176         |
| Fournisseurs                                                         | 5.2.5.2           | 8 196         | -2 489        |
| Autres créances et dettes d'exploitation                             | 5.2.2.2 & 5.2.5.2 | 2 128         | -4 371        |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                  |                   | <b>4 487</b>  | <b>12 588</b> |
| <i>dont impôt sur les sociétés décaissé</i>                          |                   | <i>-20</i>    | <i>674</i>    |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                          | 5.2.1.2           | -114          | -310          |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                            | 5.2.1.3           | -774          | -634          |
| Acquisition d'immobilisations financières                            | 5.2.1.4           | -1 263        | -197          |
| Cessions d'immobilisations                                           | 5.2.1.2 à 5.2.1.4 | 388           | 340           |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.</b>           | <b>4</b>          | <b>-1 763</b> | <b>-802</b>   |
| Dividendes versés hors Groupe                                        | 4                 | -170          | -1 534        |
| Titres d'autocontrôle                                                | 4                 | -27           | 20            |
| Souscription d'emprunts                                              | 5.2.5.1           | -             | 9 000         |
| Remboursement d'emprunts à plus de 2 ans à l'émission                | 5.2.5.1           | -6 946        | -7 741        |
| Variation des intérêts courus                                        | 5.2.5.1           | -7            | -23           |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>      |                   | <b>-7 150</b> | <b>-279</b>   |
| Incidence des variations de change                                   |                   | 69            | -282          |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                       |                   | <b>-4 356</b> | <b>11 225</b> |
| Trésorerie d'ouverture                                               | 5.2.5.1           | 5 117         | -6 108        |
| Trésorerie de clôture                                                | 5.2.5.1           | 761           | 5 117         |

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants. Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 3 125 k€ (2 633 k€ au 31 décembre 2023).

## 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

|                                                                                       | Nombre<br>d'actions <sup>(1)</sup> | Capital       | Primes        | Réserves et<br>résultat | Actions<br>propres | Ecart de<br>conversion | Capitaux<br>propres - part<br>du groupe | Intérêts<br>minoritaires | Total         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------------------|--------------------------|---------------|
| <b>Capitaux propres consolidés au<br/>31/12/2022</b>                                  | <b>17 070 259</b>                  | <b>17 111</b> | <b>12 807</b> | <b>6 352</b>            | <b>-57</b>         | <b>5 095</b>           | <b>41 308</b>                           | <b>1 053</b>             | <b>42 361</b> |
| Résultat de l'exercice 2023                                                           | -                                  | -             | -             | 161                     | -                  | -                      | 161                                     | 9                        | 170           |
| Montant net des profits et pertes<br>comptabilisés directement en<br>capitaux propres | -                                  | -             | -             | -                       | -                  | -154                   | -154                                    | -                        | -154          |
| <b>Total des profits et pertes<br/>comptabilisés en 2023</b>                          | <b>-</b>                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>161</b>              | <b>-</b>           | <b>-154</b>            | <b>7</b>                                | <b>9</b>                 | <b>16</b>     |
| Titres d'autocontrôle                                                                 | 7 076                              | -             | -             | -8                      | 20                 | -                      | 12                                      | -                        | 12            |
| Distribution de dividendes des<br>sociétés intégrées                                  | -                                  | -             | -             | -1 369                  | -                  | -                      | -1 369                                  | -173                     | -1 542        |
| Autres mouvements                                                                     | -                                  | -             | -             | -173                    | -                  | -                      | -174                                    | -                        | -174          |
| <b>Capitaux propres consolidés au<br/>31/12/2023</b>                                  | <b>17 077 335</b>                  | <b>17 111</b> | <b>12 807</b> | <b>4 964</b>            | <b>-38</b>         | <b>4 941</b>           | <b>39 785</b>                           | <b>888</b>               | <b>40 673</b> |
| Résultat de l'exercice 2024                                                           | -                                  | -             | -             | 630                     | 0                  | 0                      | 630                                     | 173                      | 802           |
| Montant net des profits et pertes<br>comptabilisés directement en<br>capitaux propres | -                                  | -             | -             | -                       | -                  | 168                    | 168                                     | -                        | 168           |
| <b>Total des profits et pertes<br/>comptabilisés en 2024</b>                          | <b>-</b>                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>630</b>              | <b>0</b>           | <b>168</b>             | <b>798</b>                              | <b>173</b>               | <b>971</b>    |
| Titres d'autocontrôle                                                                 | -8 117                             | -             | -             | 12                      | -27                | -                      | -15                                     | -                        | -15           |
| Distribution de dividendes des<br>sociétés intégrées                                  | -                                  | -             | -             | -                       | -                  | -                      | -                                       | -170                     | -170          |
| Autres mouvements                                                                     | -                                  | -             | -             | 3                       | -                  | -                      | 3                                       | -                        | 3             |
| <b>Capitaux propres consolidés au<br/>31/12/2024</b>                                  | <b>17 069 218</b>                  | <b>17 111</b> | <b>12 807</b> | <b>5 609</b>            | <b>-64</b>         | <b>5 109</b>           | <b>40 571</b>                           | <b>891</b>               | <b>41 461</b> |

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2023, un dividende de 0,08 € par action, soit la somme de 1 368 857 € a été distribué en 2023.

Aucun dividende n'a été distribué en 2024 par la société UIO Corp.

## 5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2025.

### Faits marquants de l'exercice et de l'exercice précédent

U10 a procédé, en 2023, à une opération de lease back consistant en une cession d'un ensemble immobilier suivi d'un contrat de crédit-bail sur 12 ans. Le crédit-bail est retraité en consolidation comme si le bien avait toujours appartenu à U10 et un emprunt est constaté sur la durée du contrat de crédit-bail.

L'application du règlement ANC 2024-06 sur les primes d'énergie comptabilisées désormais directement en résultat d'exploitation a eu un impact de + 50 k€ sur l'exercice.

### **5.1. Règles et méthodes comptables**

---

#### Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n° 2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

En conséquence, en l'absence de disposition spécifique prévue par le règlement ANC n° 2020-01 sur le traitement du factor, les créances cédées sorties des comptes sociaux individuels n'ont pas été maintenues à l'actif des comptes consolidés.

#### Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2020-01, le Groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par l'étalement des frais d'émission d'emprunts et la prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.

#### Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le Groupe est constitué de 15 sociétés.

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

| Type d'activité   | Nom                                    | Date de création ou          | 2024                               | 2023                     |                                    |                          | Activité                                                                                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                                        | de prise de contrôle         | % de détention                     | Méthode de consolidation | % de détention                     | Méthode de consolidation |                                                                                                                                               |
| Services Centraux | UIO Corp                               | Création le 4 mai 1994       | -                                  | IG                       | -                                  | IG                       | Société mère                                                                                                                                  |
| Maison            | UIO                                    | Création le 12 décembre 2003 | 100 %                              | IG                       | 100 %                              | IG                       | Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur                                                                              |
|                   | FRED OLIVIER                           | Création le 13 juin 2018     | 100 %                              | IG                       | 100 %                              | IG                       | Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table                                                                  |
|                   | LA NOUBA                               | 1 <sup>er</sup> juillet 2014 | 50,95 %                            | IG                       | 50,95 %                            | IG                       | Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête                                                                              |
|                   | U-WEB                                  | Création le 16 août 2011     | 51 %                               | IG                       | 51 %                               | IG                       | Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles d'équipement de la maison et de la personne                |
| Asie              | SMERWICK GROUP                         | 1 <sup>er</sup> juillet 2006 | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie                                                                        |
|                   | LONGFIELD LIMITED                      | 1 <sup>er</sup> juillet 2006 | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit hongkongais, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine                                                         |
|                   | SMERWICK LIMITED                       | 1 <sup>er</sup> juillet 2006 | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taiwan |
|                   | SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED         | 1 <sup>er</sup> juillet 2006 | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie                                       |
|                   | MADE IN UIO (ex. HENGWEI ASIA LIMITED) | 1 <sup>er</sup> juillet 2006 | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine                                                          |
|                   | LONGGANG LIMITED                       | 03-juin-10                   | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs                                                 |
|                   | HENGWEI SH                             | 06-mai-11                    | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois                                  |
|                   | Hengqin Management Consulting Co Ltd   | 18-nov-16                    | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs                                                 |
|                   | NEWPRO ASIA LIMITED                    | 1 <sup>er</sup> janvier 2013 | 50,1 % contrôle<br>36,42 % intérêt | IG                       | 50,1 % contrôle<br>36,42 % intérêt | IG                       | Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine                                                  |
|                   | UIO LIMITED                            | 11-sept-15                   | 72,69 %                            | IG                       | 72,69 %                            | IG                       | Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison                                                                 |

### Méthodes de consolidation

UIO Corp détient le contrôle exclusif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Toutes les sociétés sont donc intégrées globalement.

### Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Depuis le passage en Normes françaises, leur valeur brute est figée et ils sont totalement amortis. Les goodwill créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période. Aucun nouveau goodwill n'a été créé depuis cette transition.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

| Taux de change         | 31 décembre 2024 |              | 31 décembre 2023 |              |
|------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
|                        | Taux moyen       | Taux clôture | Taux moyen       | Taux clôture |
| 1 euro =               |                  |              |                  |              |
| Dollar américain (USD) | 1,08205          | 1,03890      | 1,08159          | 1,10500      |

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.



## 5.2. Présentation des postes de bilan

### 5.2.1. ACTIFS IMMOBILISES

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan au sein des immobilisations corporelles pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges exceptionnels », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

#### Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le Groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, abrogé par le règlement ANC 2020-01.

#### 5.2.1.1. Écarts d'acquisition

| Écarts d'acquisition<br>k€ | Valeur brute  | 2024          | Valeur nette | 2023         |
|----------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
|                            |               | Amort.        |              | Valeur nette |
| France                     | 20 515        | 20 515        | -            | -            |
| Asie                       | 19 839        | 19 839        | -            | -            |
| <b>Total</b>               | <b>40 354</b> | <b>40 354</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     |

#### 5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

| Immobilisations incorporelles<br>k€   | Valeur brute | 2024         | Valeur nette | 2023         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                       |              | Amort.       |              | Valeur nette |
| Matrices - Dessins                    | 530          | 464          | 66           | 96           |
| Logiciels, brevets, licences, marques | 2 522        | 2 372        | 150          | 71           |
| Autres immobilisations incorporelles  | 63           | -            | 63           | 178          |
| <b>Total</b>                          | <b>3 115</b> | <b>2 835</b> | <b>279</b>   | <b>346</b>   |

| Immobilisations incorporelles<br>k€   | Ouverture<br>(net) | Acquisitions | Dotations   | Autres<br>mouvements | Clôture<br>(net) |
|---------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|----------------------|------------------|
|                                       |                    |              |             |                      |                  |
| Matrices - Dessins                    | 96                 | 69           | -99         | -                    | 66               |
| Logiciels, brevets, licences, marques | 71                 | 21           | -82         | 140                  | 150              |
| Autres immobilisations incorporelles  | 178                | 25           | -           | -140                 | 63               |
| <b>Total</b>                          | <b>346</b>         | <b>114</b>   | <b>-180</b> | <b>-</b>             | <b>279</b>       |

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

### 5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. Les retraitements concernent les terrains et bâtiments de UIO SAS financés par crédit-bail ainsi que l'ensemble immobilier d'UIO Corp ayant fait l'objet d'une opération de lease back en mars 2023. Les terrains et bâtiments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et leur financement en emprunts. Une dotation aux amortissements et une charge financière sont également comptabilisées. La construction des biens objet du lease back ayant été initialement financée par un crédit-bail et retraitée dans les comptes consolidés, aucune immobilisation supplémentaire n'a été constatée suite à cette opération.

| Immobilisations corporelles<br>k€               | Valeur brute  | 2024<br>Amort. | Valeur nette  | 2023<br>Valeur nette |
|-------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------------|
| Terrains                                        | 1 965         | -              | 1 965         | 1 965                |
| Constructions                                   | 18 788        | 10 221         | 8 567         | 9 312                |
| Installations techniques, matériel et outillage | 626           | 576            | 50            | 68                   |
| Agencements                                     | 9 009         | 6 832          | 2 177         | 1 961                |
| Matériel de transport                           | 165           | 149            | 16            | 195                  |
| Matériel et mobilier de bureau                  | 2 331         | 2 137          | 193           | 254                  |
| Immobilisations en cours                        | 87            | -              | 87            | 48                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>32 971</b> | <b>19 915</b>  | <b>13 056</b> | <b>13 804</b>        |

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur les terrains et bâtiments de Thizy les Bourgs pour une valeur brute de 20 363 k€ et un amortissement cumulé de 10 010 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à -95 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

| Immobilisations corporelles<br>k€               | Ouverture<br>(net) | Acquisitions | Cessions    | Dotations     | Ecart de<br>conversion | Autres<br>mouvements | Clôture<br>(net) |
|-------------------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|---------------|------------------------|----------------------|------------------|
| Terrains                                        | 1 965              | -            | -           | -             | -                      | -                    | 1 965            |
| Constructions                                   | 9 312              | -            | -           | -745          | -                      | -                    | 8 567            |
| Installations techniques, matériel et outillage | 68                 | 5            | -1          | -23           | -                      | -                    | 50               |
| Agencements                                     | 1 961              | 209          | -21         | -366          | 2                      | 391                  | 2 177            |
| Matériel de transport                           | 195                | 34           | -155        | -58           | 1                      | -1                   | 16               |
| Matériel et mobilier de bureau                  | 254                | 95           | 0           | -147          | 1                      | -9                   | 193              |
| Immobilisations en cours                        | 48                 | 431          | -           | -             | -                      | -391                 | 87               |
| <b>Total</b>                                    | <b>13 804</b>      | <b>774</b>   | <b>-176</b> | <b>-1 340</b> | <b>3</b>               | <b>-10</b>           | <b>13 056</b>    |

### 5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût d'acquisition.

| Immobilisations financières<br>k€  | Ouverture<br>(net) | Acquisitions | Cessions    | Ecart de<br>conversion | Clôture<br>(net) |
|------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|------------------------|------------------|
| Dépôts et cautionnements versés    | 595                | 12           | 0           | -                      | 607              |
| Autres immobilisations financières | 777                | 1 251        | -262        | 34                     | 1 800            |
| <b>Total</b>                       | <b>1 373</b>       | <b>1 263</b> | <b>-263</b> | <b>34</b>              | <b>2 407</b>     |

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 1 783 k€ (748 k€ en 2023) en garantie de lignes bancaires à court terme.

## 5.2.2. ACTIFS CIRCULANTS

### 5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

| Stocks<br>k€                                    | 2024          |              |               | 2023          |              |               |
|-------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
|                                                 | Valeur brute  | Dépréciation | Valeur nette  | Valeur brute  | Dépréciation | Valeur nette  |
| Matières premières et autres approvisionnements | 996           | -            | 996           | 850           | -            | 850           |
| Marchandises                                    | 55 267        | 184          | 55 084        | 55 265        | 1 474        | 53 790        |
| <b>Total</b>                                    | <b>56 263</b> | <b>184</b>   | <b>56 079</b> | <b>56 115</b> | <b>1 474</b> | <b>54 640</b> |

### 5.2.2.2. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès d'Allianz Trade. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement...).

#### Créances clients

| Créances clients<br>k€       | 2024          |               |               | 2023          |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                              | Valeur brute  | Dépréciations | Valeur nette  | Valeur nette  |
| Clients et comptes rattachés | 19 676        | 161           | 19 515        | 12 876        |
| <b>Total</b>                 | <b>19 676</b> | <b>161</b>    | <b>19 515</b> | <b>12 876</b> |

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des contrats d'assurance-crédit et sont intégralement à échéances à moins d'un an.

#### Autres créances et impôt différé

| Autres créances et impôts différés<br>k€ | 2024          |               |               | 2023          |
|------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                          | Valeur brute  | Dépréciations | Valeur nette  | Valeur nette  |
| Avances et acomptes versés               | 2 175         | -             | 2 175         | 1 944         |
| Créances sociales                        | 90            | -             | 90            | 57            |
| Créances fiscales                        | 2 265         | -             | 2 265         | 1 535         |
| Comptes courants débiteurs               | 1 087         | -             | 1 087         | -             |
| Débiteurs divers                         | 6 791         | 2 143         | 4 649         | 9 124         |
| Créances fiscales IS                     | 152           | -             | 152           | 8             |
| Charges constatées d'avance              | 1 712         | -             | 1 712         | 1 641         |
| Impôt différé actif                      | 445           | -             | 445           | 827           |
| Ecart de conversion actifs               | 109           | -             | 109           | 177           |
| <b>Total</b>                             | <b>14 825</b> | <b>2 143</b>  | <b>12 683</b> | <b>15 315</b> |

Les créances fiscales d'IS correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer. Leur échéance est à moins d'un an.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel :

- de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2 143 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièrement dépréciées depuis 2016) ;

- de sommes retenues en garantie dans le cadre du contrat de factoring pour un montant de 4 247 k€ (contre 7 436 k€ au 31 décembre 2023) ;

Ils sont à échéance entre 1 et 5 ans, à l'exception des retenues de garantie du contrat d'affacturage qui ont une échéance inférieure à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation. Leur échéance est à moins d'un an, à l'exception de l'étalement des frais d'emprunt (retraitement de l'opération de lease-back).

### 5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

| Disponibilités<br>k€    | 2024          | 2023          |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Banques, disponibilités | 18 247        | 21 922        |
| <b>Total</b>            | <b>18 247</b> | <b>21 922</b> |

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 1 783 k€ (748 k€ en 2023). Il n'y a pas de placements à court terme.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

## 5.2.3. CAPITAUX PROPRES

### 5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

### 5.2.3.2. Information sur le capital

#### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, UIO Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions.

Au 31 décembre 2024, UIO Corp détient 41 489 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

#### Évolution du capital au cours de l'exercice

| Actions                                       | 2023              | Augmentation | Diminution | 2024              |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------|------------|-------------------|
| Nombre d'actions composant le capital social* | 17 110 707        | -            | -          | 17 110 707        |
| Instruments dilutifs du capital               | -                 | -            | -          | -                 |
| <b>Nombre total d'actions potentielles</b>    | <b>17 110 707</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>17 110 707</b> |
| *Dont nombre d'actions propres                | 33 372            | 8 117        | -          | 41 489            |
| Net des actions propres                       | 17 077 335        | 8 117        | -          | 17 069 218        |

La valeur nominale des actions est de 1€.

### 5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été distribué en 2024 par la société UIO Corp.

## 5.2.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Le 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié la recommandation en introduisant un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de cette recommandation modifiée. Le Groupe a choisi de ne pas changer sa méthode de calcul de la provision.

En 2023 et 2024, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

| Hypothèses<br>%                 | 2024                   |                        | 2023                   |                        |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                                 | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>étrangères | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>étrangères |
| Taux d'actualisation            | 3,65%                  | 1,60%                  | 3,65%                  | 1,15%                  |
| Taux de croissance des salaires | 1,00%                  | 2,00%                  | 1,00%                  | 2,00%                  |

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

#### Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

| Provisions<br>k€                    | Ouverture    | Dotations  | Reprises<br>(utilisées) | Reprises<br>(non utilisées) | Impact des<br>variations<br>de change | Clôture      |
|-------------------------------------|--------------|------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Provisions pour départs en retraite | 988          | 102        | -                       | -116                        | 1                                     | 974          |
| Provision pour risques de change    | 177          | 60         | -1                      | -127                        | -                                     | 109          |
| Autres litiges                      | 1 032        | -          | -994                    | -                           | -                                     | 38           |
| <b>Total</b>                        | <b>2 197</b> | <b>162</b> | <b>-994</b>             | <b>-244</b>                 | <b>1</b>                              | <b>1 122</b> |

La reprise de provision de 994 k€ correspond en partie à une provision utilisée suite au contrôle fiscal qui s'est terminé en 2024.

#### Tests de sensibilité

La baisse du taux d'actualisation de -0,50 point sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de +57 k€.

## 5.2.5. DETTES

### 5.2.5.1. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 18 699 k€ contre 21 296 k€ au 31 décembre 2023. Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (8 258 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 11 191 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

#### Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

| Endettement financier net<br>k€                      | Ouverture      | Augmentation | Diminution    | Ecart de<br>conversation | Clôture        |
|------------------------------------------------------|----------------|--------------|---------------|--------------------------|----------------|
| Autres emprunts à + d'un an à l'origine              | 13 742         | -            | -5 483        | -                        | 8 258          |
| Crédit- bail                                         | 12 654         | -            | -1 463        | -                        | 11 191         |
| <b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b> | <b>26 396</b>  | <b>-</b>     | <b>-6 946</b> | <b>-</b>                 | <b>19 450</b>  |
| Intérêts courus sur emprunts                         | 17             | 10           | -17           | -                        | 10             |
| Banques, lignes court terme                          | 16 805         | 1 789        | -1 381        | 274                      | 17 487         |
| <b>Autres dettes financières</b>                     | <b>16 822</b>  | <b>1 799</b> | <b>-1 398</b> | <b>274</b>               | <b>17 497</b>  |
| <b>Total des dettes financières</b>                  | <b>43 218</b>  | <b>1 799</b> | <b>-8 344</b> | <b>274</b>               | <b>36 946</b>  |
| Disponibilités                                       | -21 922        | -480         | 4 580         | -425                     | -18 247        |
| <b>Disponibilités</b>                                | <b>-21 922</b> | <b>-480</b>  | <b>4 580</b>  | <b>-425</b>              | <b>-18 247</b> |
| <b>Total</b>                                         | <b>21 296</b>  | <b>1 319</b> | <b>-3 764</b> | <b>-152</b>              | <b>18 699</b>  |

## Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

| Endettement financier net<br>k€                      | Clôture        | dont < 1 an    | dont entre<br>1 & 5 ans | dont > 5 ans | dont taux<br>fixe | dont taux<br>variable |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|--------------|-------------------|-----------------------|
| Autres emprunts à + d'un an à l'origine              | 8 258          | 5 258          | 3 000                   | -            | 8 258             | 0                     |
| Crédit- bail                                         | 11 191         | 1 485          | 4 727                   | 4 979        | -                 | 11 191                |
| <b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b> | <b>19 450</b>  | <b>6 743</b>   | <b>7 727</b>            | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>      | <b>11 191</b>         |
| Intérêts courus sur emprunts                         | 10             | 10             | -                       | -            | -                 | -                     |
| Banques, lignes court terme                          | 17 487         | 17 487         | -                       | -            | -                 | -                     |
| <b>Autres dettes financières</b>                     | <b>17 497</b>  | <b>17 497</b>  | -                       | -            | -                 | -                     |
| <b>Total des dettes financières</b>                  | <b>36 946</b>  | <b>24 240</b>  | <b>7 727</b>            | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>      | <b>11 191</b>         |
| Disponibilités                                       | -18 247        | -18 247        | -                       | -            | -                 | -                     |
| <b>Disponibilités</b>                                | <b>-18 247</b> | <b>-18 247</b> | -                       | -            | -                 | -                     |
| <b>Total</b>                                         | <b>18 699</b>  | <b>5 992</b>   | <b>7 727</b>            | <b>4 979</b> | <b>8 258</b>      | <b>11 191</b>         |

| Trésorerie nette<br>k€      | Ouverture    | Augmentation  | Diminution    | Ecart de<br>conversation | Clôture    |
|-----------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------------------|------------|
| Disponibilités              | 21 922       | 480           | -4 580        | 425                      | 18 247     |
| Banques, lignes court terme | -16 805      | -1 789        | 1 381         | -274                     | -17 487    |
| <b>Total</b>                | <b>5 117</b> | <b>-1 309</b> | <b>-3 199</b> | <b>152</b>               | <b>761</b> |

### Covenants

Aucun emprunt ne contient de covenant.

### Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

#### 5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

| Fournisseurs<br>k€ | 2024          | 2023          |
|--------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs       | 29 063        | 20 558        |
| <b>Total</b>       | <b>29 063</b> | <b>20 558</b> |

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

| Autres dettes<br>k€                    | 2024          | 2023          |
|----------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus / commandes  | 640           | 402           |
| Dettes sociales                        | 1 989         | 2 389         |
| Dettes fiscales                        | 2 626         | 2 325         |
| Fournisseurs d'immobilisations         | 87            | 79            |
| Dividendes à payer                     | 1 033         | 1 040         |
| Comptes courants d'associés            | 15            | 16            |
| Dettes fiscales (IS)                   | 2             | 2             |
| Dettes diverses                        | 5 399         | 5 805         |
| Produits constatés d'avance            | 35            | 33            |
| Ecart de conversion passif             | 292           | 122           |
| Provision pour impôts différés passifs | 1 556         | 1 419         |
| <b>Total</b>                           | <b>13 675</b> | <b>13 630</b> |

Les dettes fiscales hors impôt sur les sociétés sont constituées essentiellement de TVA à payer.

Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir.

Les dettes d'exploitation sont à échéance à moins d'un an, hors les dividendes à payer aux minoritaires de Smerwick.

## 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

### 5.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

| Chiffre d'affaires<br>k€ | 2024           | %   | 2023           | %   |
|--------------------------|----------------|-----|----------------|-----|
| France                   | 146 268        | 83% | 131 665        | 80% |
| Union Européenne         | 18 487         | 10% | 20 031         | 12% |
| Hors Union Européenne    | 11 773         | 7%  | 13 857         | 8%  |
| <b>Total</b>             | <b>176 528</b> |     | <b>165 554</b> |     |

La première enseigne cliente du Groupe représente 25,3 % du chiffre d'affaires et est constituée à la fois de magasins adhérents à la centrale et de magasins indépendants.

### 5.3.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

#### 5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

| Charges de personnel<br>k€ | 2024          | 2023          |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements    | 12 946        | 12 602        |
| Charges sociales           | 4 569         | 4 406         |
| <b>Total</b>               | <b>17 515</b> | <b>17 008</b> |

| Effectif moyen            | 2024       | 2023       |
|---------------------------|------------|------------|
| Marketing / Communication | 3          | 3          |
| Achats                    | 38         | 46         |
| Commercial                | 107        | 109        |
| Logistique                | 89         | 102        |
| Administration / Finances | 34         | 36         |
| Informatique              | 16         | 13         |
| <b>Total</b>              | <b>288</b> | <b>309</b> |

#### 5.3.2.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

| Autres charges d'exploitation<br>k€                  | 2024          | 2023          |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Total charges externes, dont principalement :</b> | <b>27 937</b> | <b>24 742</b> |
| Transport                                            | 8 330         | 8 366         |
| Locations et charges locatives                       | 4 317         | 4 286         |
| Publicité, publications                              | 4 068         | 3 813         |
| Intermédiaires et honoraires                         | 2 731         | 2 067         |
| Entretien & réparations                              | 1 510         | 1 663         |
| Frais de déplacement, missions, réceptions           | 1 268         | 1 201         |
| Personnel extérieur                                  | 1 057         | 632           |
| Primes d'assurance                                   | 944           | 900           |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>                 | <b>609</b>    | <b>1 331</b>  |
| <b>Total</b>                                         | <b>28 546</b> | <b>26 073</b> |

### 5.3.3. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

| Dotations (+) nettes des reprises (-)<br>k€                    | 2024        | 2023         |
|----------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations        | 1 520       | 1 690        |
| Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks   | -1 291      | 453          |
| Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances | 38          | 10           |
| Dotations nettes diverses                                      | -105        | -69          |
| <b>Dotations nettes d'exploitation</b>                         | <b>162</b>  | <b>2 085</b> |
| Dotations nettes financières                                   | 23          | -6           |
| Autres dotations nettes exceptionnelles                        | -994        | -438         |
| <b>Total</b>                                                   | <b>-809</b> | <b>1 641</b> |

### 5.3.4. RESULTAT FINANCIER

| Résultat financier<br>k€                        | 2024          | 2023          |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Charges financières nettes, dont :</b>       | <b>-2 261</b> | <b>-2 298</b> |
| - coût de l'endettement financier net           | -3 125        | -2 633        |
| - autres                                        | 865           | 335           |
| <b>Gain (perte) de change non opérationnels</b> | <b>63</b>     | <b>-104</b>   |
| <b>Total</b>                                    | <b>-2 197</b> | <b>-2 402</b> |

### 5.3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents. Les autres charges et produits exceptionnels concernent essentiellement des dotations aux provisions pour litiges, des charges et produits sur exercices antérieurs, des cessions d'immobilisations et des charges non récurrentes.

En 2024, le résultat exceptionnel s'élève à -976 k€. Il est constitué de pénalités clients, d'indemnités de ruptures de contrats, du solde du redressement du contrôle fiscal qui s'est dénoué en 2024 et du coût des événements organisés pour les 30 ans de UIO.

### 5.3.6. IMPOTS SUR LES BENEFICES

#### Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés UIO Corp, UIO et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2024 s'élève à 440 k€. Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

| Rapprochement de la charge d'impôts<br>k€              | 2024       | 2023       |
|--------------------------------------------------------|------------|------------|
| Résultat avant impôt                                   | 1 198      | 151        |
| Taux d'impôt théorique                                 | 25%        | 25%        |
| Impôt théorique au taux de droit commun français       | 300        | 38         |
| Incidence des taux d'imposition étrangers              | -166       | -147       |
| Incidence des différences permanentes                  | 151        | 105        |
| Incidence des impôts différés des exercices antérieurs | 51         | 31         |
| Incidence des crédits d'impôts                         | -1         | -137       |
| Impôts différés non activés à la clôture               | 62         | 91         |
| Autres                                                 | 0          | -1         |
| <b>Total</b>                                           | <b>396</b> | <b>-19</b> |

#### Ventilation de la charge d'impôt

| Ventilation de la charge d'impôt<br>k€ | 2024       | 2023       |
|----------------------------------------|------------|------------|
| Impôt exigible                         | -123       | 15         |
| Charge (crédit) d'impôt différé        | 519        | -34        |
| <b>Total</b>                           | <b>396</b> | <b>-19</b> |

#### Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

| Solde des impôts différés par nature<br>k€    | 2024       |              | 2023       |              |
|-----------------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                                               | actifs     | passifs      | actifs     | passifs      |
| Retraitement de crédit bail                   | -          | 1 100        | -          | 1 064        |
| Provisions indemnités de départ à la retraite | 244        | -            | 237        | -            |
| Profits sur stocks                            | 2          | -            | 2          | -            |
| Reports déficitaires                          | 199        | -            | 531        | -            |
| Provisions réglementées                       | -          | 417          | -          | 357          |
| Autres différentes temporaires                | -          | 39           | 57         | -            |
| <b>Total</b>                                  | <b>445</b> | <b>1 556</b> | <b>827</b> | <b>1 421</b> |

### 5.3.7. BENEFICE PAR ACTION

#### Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.



Au 31 décembre 2024, le nombre total d'actions s'élève à 17 110 707. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital. Le résultat net par action est égal à 0,04 €.

## 5.4. Information sectorielle

### Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe U10 s'adresse à la distribution internationale.

| 2024<br>k€                    | Europe  | Asie   | Total   |
|-------------------------------|---------|--------|---------|
| Chiffre d'affaires            | 130 602 | 45 927 | 176 528 |
| Résultat d'exploitation       | 3 754   | 617    | 4 371   |
| Immobilisations incorporelles | 279     | 0      | 279     |
| Immobilisations corporelles   | 13 013  | 43     | 13 056  |
| Immobilisations financières   | 573     | 1 834  | 2 407   |

| 2023<br>k€                    | Europe  | Asie   | Total   |
|-------------------------------|---------|--------|---------|
| Chiffre d'affaires            | 134 404 | 31 150 | 165 554 |
| Résultat d'exploitation       | 2 502   | 620    | 3 122   |
| Immobilisations incorporelles | 346     | 0      | 346     |
| Immobilisations corporelles   | 13 760  | 44     | 13 804  |
| Immobilisations financières   | 823     | 549    | 1 373   |

## 5.5. Compte de résultat pro forma

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre au cours de l'exercice.

## 5.6. Engagement hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

| Engagement hors bilan<br>k€                                          | Principales caractéristiques                      | Note | 2024  | 2023  |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------|-------|-------|
| <b>LIES AU PERIMETRE DU GROUPE</b>                                   |                                                   |      |       |       |
| 1/ Engagements donnés                                                |                                                   |      |       |       |
| 2/ Engagements reçus                                                 |                                                   |      |       |       |
| <b>LIES AU FINANCEMENT</b>                                           |                                                   |      |       |       |
| 1/ Engagements donnés                                                |                                                   |      |       |       |
| Nantissements de titres de participation                             |                                                   | 1-2  | -     | -     |
| Nantissements de comptes bancaires                                   | Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt | (1)  | -     | -     |
| Instruments de couverture                                            | Couverture de taux sur emprunts                   | (1)  | 6 535 | 6 960 |
| 2/ Engagements reçus                                                 |                                                   |      |       |       |
| Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre |                                                   |      | 3 000 | 3 000 |
| <b>LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>                            |                                                   |      |       |       |
| 1/ Engagements donnés                                                |                                                   |      |       |       |
| Crédit-bail non retraité                                             |                                                   |      | 376   | 283   |
| Instruments de couverture                                            | Contrats d'achats à terme de dollars US           |      | 2 328 | -     |
|                                                                      | Contrats de ventes à terme d'euros                |      | -     | -     |
| 2/ Engagements reçus                                                 |                                                   |      |       |       |
| Crédits documentaires fournisseurs                                   |                                                   |      | 4 111 | 6 069 |
| Crédits documentaires clients                                        |                                                   |      | -     | -     |

(1) Solde de l'emprunt à la fin de la période

### Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2024, le montant de ces garanties données par le Groupe et les actionnaires minoritaires s'élève à 10 588 k€ et les découverts correspondants à 3 194 k€.

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023 et retraité dans les comptes consolidés, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

#### Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises). Les couvertures en cours au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

| Echéance | Montant nominal<br>en k\$ | Montant 31/12/24<br>en k\$ | Cours de couverture<br>moyen € / \$ | Solde converti<br>en k€ |
|----------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| 2025     | 2 754                     | 2 554                      | 1,0970                              | 2 328                   |
|          | <b>2 754</b>              | <b>2 554</b>               | <b>1,0970</b>                       | <b>2 328</b>            |

#### Couverture de taux et autres engagements

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

#### Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 4 111 k€ au 31 décembre 2024. La ligne « Engagements reçus » concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.

### **5.7. Parties liées**

---

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

#### **5.7.1. ENTREPRISES LIEES**

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 1 070 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 1 132 k€ et les dettes à 44 k€ au 31 décembre 2024.

#### **5.7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée à 598 k€ en 2024 contre 449 k€ en 2023, hors charges sociales.

Les membres de la direction n'ont perçu aucune avance, aucun crédit au 31 décembre 2024 et ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi alloué par la Société.

### **5.8. Evénements postérieurs à la clôture**

---

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2024 n'est à signaler.

## 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

| Honoraires<br>k€                | 2024        |             |           |             |            | 2023        |           |             |           |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|-----------|-------------|------------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
|                                 | Réseau EXCO |             | ORFIS     |             | Total      | Réseau EXCO |           | ORFIS       |           | Total       |
| <b>Audit</b>                    |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| <b>Commissariat aux comptes</b> | <b>92</b>   | <b>100%</b> | <b>37</b> | <b>100%</b> | <b>129</b> | <b>100%</b> | <b>97</b> | <b>100%</b> | <b>38</b> | <b>100%</b> |
| Emetteur                        | 28          | 31%         | 37        | 100%        | 65         | 51%         | 28        | 28%         | 38        | 100%        |
| Filiales intégrées globalement  | 64          | 69%         | 0         | 0%          | 64         | 49%         | 70        | 72%         |           | 52%         |
| <b>Missions accessoires</b>     |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Emetteur                        |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Filiales intégrées globalement  |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| <b>Sous-total</b>               | <b>92</b>   | <b>100%</b> | <b>37</b> | <b>100%</b> | <b>129</b> | <b>100%</b> | <b>97</b> | <b>100%</b> | <b>38</b> | <b>100%</b> |
| <b>Autres prestations</b>       |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Juridique, fiscal, social       |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Technologies de l'information   |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Audit interne                   |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| Autres                          |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| <b>Sous-total</b>               |             |             |           |             |            |             |           |             |           |             |
| <b>Total</b>                    | <b>92</b>   | <b>100%</b> | <b>37</b> | <b>100%</b> | <b>129</b> | <b>100%</b> | <b>97</b> | <b>100%</b> | <b>38</b> | <b>100%</b> |

## 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société UIO CORP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UIO CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatif à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondages, de la correcte mise en œuvre de ces principes.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2025.

Les Commissaires aux Comptes

**EXCO HESIO**  
**Frédéric VILLARS**

**ORFIS**  
**Bruno GENEVOIS**

# COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2024

|                                                                          |         |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. BILAN                                                                 | page 45 |
| 2. COMPTE DE RESULTAT                                                    | page 46 |
| 3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX                                            | page 47 |
| 3.1. Règles et méthodes comptables                                       | page 47 |
| 3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                                     | page 47 |
| 3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                       | page 47 |
| 3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES                                       | page 48 |
| 3.1.4. CREANCES                                                          | page 48 |
| 3.1.5. DISPONIBILITES                                                    | page 48 |
| 3.1.6. OPERATIONS EN DEVISES                                             | page 48 |
| 3.1.7. PROVISIONS ET RISQUES ET CHARGES                                  | page 48 |
| 3.1.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES                                           | page 48 |
| 3.1.9. PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL                            | page 48 |
| 3.2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat | page 49 |
| 3.2.1. BILAN                                                             | page 49 |
| 3.2.1.1. Immobilisations incorporelles                                   | page 49 |
| 3.2.1.2. Immobilisations corporelles                                     | page 49 |
| 3.2.1.3. Immobilisations financières                                     | page 49 |
| 3.2.1.4. Créances clients et autres créances                             | page 50 |
| 3.2.1.5. Comptes de régularisation                                       | page 50 |
| 3.2.1.6. Capitaux propres                                                | page 50 |
| 3.2.1.7. Provisions pour risques et charges                              | page 50 |
| 3.2.1.8. Disponibilités et endettement financier                         | page 51 |
| 3.2.1.9. Fournisseurs                                                    | page 51 |
| 3.2.1.10. Autres dettes                                                  | page 51 |
| 3.2.1.11. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan                 | page 52 |
| 3.2.1.12. Inventaire des valeurs mobilières                              | page 52 |
| 3.2.2. COMPTE DE RESULTAT                                                | page 52 |
| 3.2.2.1. Chiffre d'affaires                                              | page 52 |
| 3.2.2.2. Répartition géographique                                        | page 52 |
| 3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs                               | page 53 |
| 3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions                  | page 53 |
| 3.2.2.5. Charges et produits financiers                                  | page 53 |
| 3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels                               | page 53 |
| 3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices                                        | page 53 |
| 3.2.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN                                            | page 54 |
| 3.2.3.1. Engagements donnés                                              | page 54 |
| 3.2.3.2. Engagements reçus                                               | page 54 |
| 3.2.3.3. Engagements réciproques                                         | page 55 |
| 3.2.4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS                            | page 55 |
| 3.2.5. PARTIES LIEES                                                     | page 55 |
| 3.2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES RISQUES DE MARCHE                     | page 55 |
| 3.2.6.1. Risques de change                                               | page 55 |
| 3.2.6.2. Risques de taux                                                 | page 56 |
| 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS          | page 57 |

## 1. BILAN

| Actif<br>k€                   | Brut           | 2024<br>Amort.<br>Provisions | Net            | 2023           |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 309          | 1 245                        | 64             | 86             |
| Immobilisations corporelles   | 670            | 602                          | 69             | 52             |
| Immobilisations financières   | 94 807         | 17                           | 94 790         | 95 127         |
| <b>Actif immobilisé</b>       | <b>96 787</b>  | <b>1 864</b>                 | <b>94 923</b>  | <b>95 266</b>  |
| Clients et comptes rattachés  | 201            | -                            | 201            | 265            |
| Autres créances               | 14 192         | 2 143                        | 12 049         | 9 871          |
| Disponibilités                | 269            | -                            | 269            | 343            |
| <b>Actif circulant</b>        | <b>14 661</b>  | <b>2 143</b>                 | <b>12 519</b>  | <b>10 479</b>  |
| Comptes de régularisation     | 359            | -                            | 359            | 402            |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>111 807</b> | <b>4 006</b>                 | <b>107 801</b> | <b>106 146</b> |

| Passif<br>k€                                    | 2024           | 2023           |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Capital                                         | 17 111         | 17 111         |
| Prime d'émission ou de fusion                   | 12 807         | 12 807         |
| Réserve légale                                  | 1 726          | 1 726          |
| Autres réserves                                 | 36 303         | 36 303         |
| Report à nouveau                                | 1 507          | 1 839          |
| Résultat de l'exercice                          | 26             | -335           |
| <b>Capitaux propres</b>                         | <b>69 479</b>  | <b>69 450</b>  |
| Provisions pour risques et charges              | 98             | 1 055          |
| Dettes financières                              | 28 244         | 24 785         |
| Dettes fournisseurs                             | 687            | 861            |
| Dettes fiscales et sociales                     | 166            | 189            |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 17             | 8              |
| Autres dettes                                   | 31             | 3              |
| Comptes de régularisation                       | 9 079          | 9 795          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>107 801</b> | <b>106 146</b> |

## 2. COMPTE DE RESULTAT

| Compte de résultat<br>k€                                         | 2024          | 2023         |
|------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires net</b>                                    | <b>1 777</b>  | <b>1 920</b> |
| Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges | 115           | 29           |
| Autres produits                                                  | 559           | 1 114        |
| <b>Total produits d'exploitation</b>                             | <b>2 451</b>  | <b>3 063</b> |
| Autres achats et charges externes                                | 2 156         | 1 751        |
| Impôts et taxes                                                  | 122           | 158          |
| Charges de personnel                                             | 1 140         | 971          |
| Dotations aux amortissements et provisions                       | 86            | 195          |
| Autres charges                                                   | 4             | 25           |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                              | <b>3 508</b>  | <b>3 100</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>-1 057</b> | <b>-38</b>   |
| <b>Produits financiers</b>                                       | <b>2 498</b>  | <b>1 738</b> |
| <b>Charges financières</b>                                       | <b>2 101</b>  | <b>2 175</b> |
| <b>Résultat financier</b>                                        | <b>397</b>    | <b>-436</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>                              | <b>-660</b>   | <b>-474</b>  |
| <b>Produits exceptionnels</b>                                    | <b>961</b>    | <b>421</b>   |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                   | <b>1 189</b>  | <b>345</b>   |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     | <b>-228</b>   | <b>76</b>    |
| Impôts sur les bénéfices                                         | -914          | -62          |
| <b>Résultat net</b>                                              | <b>26</b>     | <b>-335</b>  |



### 3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société le 30 avril 2025

#### EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRECEDENT

UIO a procédé, en 2023, à une opération de lease back consistant en une cession d'un ensemble immobilier suivi d'un contrat de crédit-bail sur 12 ans.

Aucun fait susceptible d'être souligné n'a eu lieu pendant l'exercice 2024.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### 3.1. Règles et méthodes comptables

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La société a opté pour un traitement prospectif.

#### 3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

#### 3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

### 3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

### 3.1.4. CREANCES

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

### 3.1.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

### 3.1.6. OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

### 3.1.7. PROVISIONS ET RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation.

### 3.1.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

La société UIO Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés UIO et Fred Olivier.

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit fiscal sur l'exercice, chaque société constate immédiatement l'économie d'impôt née de ce déficit dans ses comptes sociaux.

### 3.1.9. PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2023, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

En 2024, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

## 3.2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

### 3.2.1. BILAN

#### 3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

| Immobilisations incorporelles<br>k€        | Valeur brute | 2024<br>Provisions | Valeur nette | 2023<br>Valeur nette |
|--------------------------------------------|--------------|--------------------|--------------|----------------------|
| Logiciels, brevets, licences               | 1 248        | 1 245              | 3            | 52                   |
| Autres immobilisations incorporelles       | 35           | -                  | 35           | 35                   |
| Avances et acomptes sur immo incorporelles | 26           | -                  | 26           | -                    |
| <b>Total</b>                               | <b>1 309</b> | <b>1 245</b>       | <b>64</b>    | <b>86</b>            |

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

| k€                               | 2024      | 2023      |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Solde en début d'exercice</b> | <b>86</b> | 158       |
| Acquisitions                     | 33        | 60        |
| Dotations aux amortissements     | -56       | -132      |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>   | <b>64</b> | <b>86</b> |

#### 3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

| Immobilisations corporelles<br>k€ | Valeur brute | 2024<br>Provisions | Valeur nette | 2023<br>Valeur nette |
|-----------------------------------|--------------|--------------------|--------------|----------------------|
| Agencements                       | 327          | 296                | 31           | 34                   |
| Matériel de transport             | 77           | 47                 | 31           | -                    |
| Matériel et mobilier de bureau    | 266          | 259                | 7            | 18                   |
| <b>Total</b>                      | <b>670</b>   | <b>602</b>         | <b>69</b>    | <b>52</b>            |

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

| k€                                        | 2024      | 2023      |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Solde en début d'exercice</b>          | <b>52</b> | 194       |
| Acquisitions                              | 42        | 10        |
| Cessions (valeur brute)                   | -37       | -221      |
| Dotations aux amortissements              | -25       | -62       |
| Amortissements des immobilisations cédées | 36        | 133       |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>            | <b>69</b> | <b>52</b> |

#### 3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

| Immobilisations financières<br>k€  | Valeur brute  | 2024<br>Provisions | Valeur nette  | 2023<br>Valeur nette |
|------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|----------------------|
| Titres de participation            | 93 283        | 15                 | 93 268        | 93 268               |
| Autres immobilisations financières | 1 524         | 2                  | 1 523         | 1 860                |
| <b>Total</b>                       | <b>94 807</b> | <b>17</b>          | <b>94 790</b> | <b>95 127</b>        |

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 64 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

| k€                               | 2024          | 2023          |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde en début d'exercice</b> | <b>95 127</b> | 93 733        |
| Acquisitions                     | 282           | 1 648         |
| Cessions                         | -620          | -259          |
| Reprises de provisions           | 0             | 5             |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>   | <b>94 790</b> | <b>95 127</b> |

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les moyens mis à disposition du contrat de liquidité s'élèvent à 280 k€ pour les acquisitions et 266 k€ pour les diminutions.

### 3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

| Créances<br>k€                           | Valeur brute  | 2024         |               | 2023          |  |
|------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--|
|                                          |               | Provisions   | Valeur nette  | Valeur nette  |  |
| Acomptes et avances versés sur commandes | 259           | -            | 259           | 29            |  |
| Clients                                  | 201           | -            | 201           | 265           |  |
| Etat, impôt sur les bénéfices            | 143           | -            | 143           | -             |  |
| Etat, autres impôts et taxes             | 66            | -            | 66            | 64            |  |
| Taxe sur la valeur ajoutée               | 427           | -            | 427           | 262           |  |
| Groupe et associés                       | 7 729         | -            | 7 729         | 5 140         |  |
| Fournisseurs débiteurs                   | 61            | -            | 61            | 464           |  |
| Débiteurs divers                         | 5 507         | 2 143        | 3 364         | 3 912         |  |
| <b>Total</b>                             | <b>14 392</b> | <b>2 143</b> | <b>12 250</b> | <b>10 135</b> |  |

Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M déprécié en totalité, des produits à recevoir au titre de dividendes intragroupe pour 3 364 k€.

Les créances fiscales (TVA, IS, CFE), les fournisseurs débiteurs et les clients sont à échéance de moins d'un an.

L' échéance de l'ensemble des autres créances est à moins de cinq ans.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

| Créances - Produits à recevoir<br>k€ | Valeur brute | 2024       |              | 2023         |  |
|--------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--|
|                                      |              | Provisions | Valeur nette | Valeur nette |  |
| Etat, autres impôts et taxes         | 66           | -          | 66           | 64           |  |
| Groupe et associés                   | 32           | -          | 32           | -            |  |
| Fournisseurs débiteurs               | 60           | -          | 60           | -            |  |
| Débiteurs divers                     | 3 364        | -          | 3 364        | 2 768        |  |
| <b>Total</b>                         | <b>3 522</b> | <b>-</b>   | <b>3 522</b> | <b>2 832</b> |  |

### 3.2.1.5. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 324 k€, sont à moins d'un an et concernent :

- des charges de crédit-bail pour 210 k€
- des charges de location et charges locatives pour 50 k€
- des impôts et taxes pour 33 k€
- des charges d'entretien pour 17 k€
- des charges de gestion courante pour 14 k€

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 3 553 k\$ et des dettes pour 7 k\$.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 8 842 k€. Ils concernent pour 8 831 k€ la plus-value sur l'opération de lease back réalisée en 2023 qui est étalée sur la durée du crédit-bail immobilier, soit 12 ans.

### 3.2.1.6. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

| Capitaux propres<br>k€ (excepté les données relatives aux actions) | Nombre<br>d'actions<br>émises | Capital social | Prime<br>d'émission et<br>d'apport | Réserves et<br>résultat | Capitaux<br>propres |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------|------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| <b>Solde au 31/12/2022</b>                                         | <b>17 110 707</b>             | <b>17 111</b>  | <b>12 807</b>                      | <b>41 636</b>           | <b>71 553</b>       |
| Résultat de l'exercice 2023                                        | -                             | -              | -                                  | -335                    | -335                |
| Dividendes versés                                                  | -                             | -              | -                                  | -1 369                  | -1 369              |
| Provisions réglementées                                            | -                             | -              | -                                  | -399                    | -399                |
| <b>Solde au 31/12/2023</b>                                         | <b>17 110 707</b>             | <b>17 111</b>  | <b>12 807</b>                      | <b>39 533</b>           | <b>69 450</b>       |
| Résultat de l'exercice 2024                                        | -                             | -              | -                                  | 26                      | 26                  |
| Autres mouvements                                                  | -                             | -              | -                                  | 3                       | 3                   |
| <b>Solde au 31/12/2024</b>                                         | <b>17 110 707</b>             | <b>17 111</b>  | <b>12 807</b>                      | <b>39 562</b>           | <b>69 479</b>       |

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le nombre d'actions détenues par la société est 41 489.

### 3.2.1.7. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 36 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 63 k€.

La reprise de provision de 925 k€ correspond à une provision utilisée suite au contrôle fiscal qui s'est terminé en 2024.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

| Provisions<br>k€        | Solde au<br>31/12/23 | Dotations | Reprises<br>utilisées | Reprises<br>non utilisées | Solde au<br>31/12/24 |
|-------------------------|----------------------|-----------|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| Provisions pour risques | 997                  | 0         | -925                  | -37                       | 36                   |
| Provisions pour charges | 57                   | 5         | -                     | -                         | 63                   |
| <b>Total</b>            | <b>1 055</b>         | <b>6</b>  | <b>-925</b>           | <b>-37</b>                | <b>98</b>            |

### 3.2.1.8. Disponibilités et endettement financier

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 40,3% des fonds propres (35,2% fin 2023). Il est exclusivement souscrit en euros.

Les disponibilités s'analysent comme suit :

| Disponibilités<br>k€                | 2024       | 2023       |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Valeurs mobilières de placement     | -          | -          |
| Banques, comptes courants débiteurs | 269        | 343        |
| Caisses                             | 0          | 0          |
| <b>Total</b>                        | <b>269</b> | <b>343</b> |

La variation de l'endettement financier s'analyse comme suit :

| Endettement financier<br>k€           | Total         | 2024          |                         |                 | 2023<br>Total |
|---------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------|-----------------|---------------|
|                                       |               | part < 1 an   | part entre<br>1 & 5 ans | part > 5<br>ans |               |
| Emprunts > 2 ans à l'origine          | 4 122         | 2 282         | 1 840                   | -               | 6 650         |
| Concours bancaires de trésorerie      | 22 026        | 22 026        | -                       | -               | 16 063        |
| Intérêts courus                       | 345           | 345           | -                       | -               | 319           |
| Autres dettes financières court terme | 1 750         | 1 750         | -                       | -               | 1 753         |
| <b>Total</b>                          | <b>28 244</b> | <b>26 404</b> | <b>1 840</b>            | <b>-</b>        | <b>24 785</b> |

La variation de l'endettement financier s'analyse comme suit :

| k€                                                  | 2024          | 2023          |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde en début d'exercice</b>                    | <b>24 785</b> | <b>29 928</b> |
| Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine         | -             | -             |
| Variation des concours bancaires                    | 5 963         | -2 295        |
| Souscription de prêts garantis par l'état           | -             | -             |
| Remboursement d'emprunts > 2 ans à l'origine        | -2 528        | -2 964        |
| Variation des intérêts courus                       | 26            | 160           |
| Variation des autres dettes financières court terme | -3            | -44           |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>                      | <b>28 244</b> | <b>24 785</b> |

La société a décidé d'amortir les Prêts Garantis par l'Etat souscrits en 2020 et 2022 sur une durée de 4 ans, après une période de différé d'un an.

### 3.2.1.9. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 114 k€ au titre des charges à payer.

### 3.2.1.10. Autres dettes

Elles sont constituées de :

| Autres dettes<br>k€                    | 2024       | 2023       |
|----------------------------------------|------------|------------|
| Personnel et comptes rattachés         | 33         | 31         |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 69         | 63         |
| Taxe sur la valeur ajoutée             | 25         | 13         |
| Autres impôts et taxes                 | 39         | 82         |
| Dettes sur immobilisations             | 17         | 8          |
| Groupe et associés                     | 23         | 0          |
| Dettes diverses                        | 8          | 3          |
| <b>Total</b>                           | <b>214</b> | <b>200</b> |

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

| Dettes - Charges à payer<br>k€         | 2024      | 2023       |
|----------------------------------------|-----------|------------|
| Personnel et comptes rattachés         | 33        | 31         |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 15        | 13         |
| Autres impôts et taxes                 | 18        | 64         |
| <b>Total</b>                           | <b>66</b> | <b>108</b> |

### 3.1.1.II. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

| Postes du bilan<br>k€                    | Montant concernant les entreprises |                                                       | Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce |
|------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                          | liées                              | Avec lesquelles la société a un lien de participation |                                                                        |
| Participations                           | 93 268                             | -                                                     | -                                                                      |
| Créances clients et comptes rattachés    | 198                                | -                                                     | -                                                                      |
| Autres créances                          | 11 093                             | -                                                     | -                                                                      |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 388                                | -                                                     | -                                                                      |
| Autres dettes                            | 23                                 | -                                                     | -                                                                      |

### 3.2.1.12. Inventaire des valeurs mobilières

| Sociétés                                    | Nb d'actions / parts | % de particip. | Val. nette d'inventaire<br>k€ |
|---------------------------------------------|----------------------|----------------|-------------------------------|
| <b>I. TITRES DE PARTICIPATION</b>           |                      |                | <b>93 268</b>                 |
| <b>Sociétés françaises</b>                  |                      |                |                               |
| UIO                                         | 5 400 631            | 99,99%         | 74 737                        |
| U-WEB                                       | 1 530                | 51,00%         | 0                             |
| <b>Sociétés étrangères</b>                  |                      |                |                               |
| SMERWICK GROUP                              | 7 269                | 72,69%         | 18 530                        |
| <b>II. AUTRES TITRES IMMOBILISES</b>        |                      |                | <b>62</b>                     |
| <b>Sociétés françaises</b>                  |                      |                |                               |
| Actions propres                             | 41 489               | 0,24%          | 62                            |
| Parts sociales crédit coopératif            | 10                   | NS             | 0                             |
| <b>Sociétés étrangères</b>                  |                      |                |                               |
| Néant                                       | -                    | -              | -                             |
| <b>III. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> |                      |                | <b>-</b>                      |
| <b>Sociétés françaises</b>                  |                      |                |                               |
| Néant                                       | -                    | -              | -                             |
| <b>Sociétés étrangères</b>                  |                      |                |                               |
| Néant                                       | -                    | -              | -                             |
| <b>Total</b>                                |                      |                | <b>93 330</b>                 |

## **3.2.2. COMPTE DE RESULTAT**

### 3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande au client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

### 3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

| Chiffre d'affaires<br>k€ | 2024         | 2023         |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Tiers France             | 40           | 38           |
| Sociétés du groupe       | 1 737        | 1 882        |
| <b>Total</b>             | <b>1 777</b> | <b>1 920</b> |

### 3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

| Charges de personnel<br>k€ | 2024         | 2023       |
|----------------------------|--------------|------------|
| Salaires et traitements    | 825          | 703        |
| Charges sociales           | 314          | 268        |
| <b>Total</b>               | <b>1 140</b> | <b>971</b> |

L'effectif à la clôture de l'exercice, hors mandataires sociaux, s'établit comme suit :

| Effectif moyen | 2024     | 2023     |
|----------------|----------|----------|
| Cadres         | 2        | 2        |
| <b>Total</b>   | <b>2</b> | <b>2</b> |

### 3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

| Dotations aux amortissements et aux provisions<br>k€            | 2024      | 2023       |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations                | 81        | 195        |
| Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation | 6         | 1          |
| <b>Total</b>                                                    | <b>86</b> | <b>195</b> |

### 3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

| Résultat financier<br>k€             | 2024       | Dont<br>entreprises<br>liées | 2023        | Dont<br>entreprises<br>liées |
|--------------------------------------|------------|------------------------------|-------------|------------------------------|
| Charges d'intérêts des emprunts      | -68        | -                            | -95         | -                            |
| Charges d'intérêts court terme       | -1 532     | -                            | -1 046      | -8                           |
| Produits d'intérêts court terme      | 981        | 32                           | 58          | -                            |
| Différences de change nettes         | 4          | -                            | -16         | -                            |
| Revenus des titres de participations | 1 379      | 1 379                        | 1 008       | 1 008                        |
| Autres                               | -367       | -379                         | -346        | -890                         |
| <b>Total</b>                         | <b>397</b> | <b>1 032</b>                 | <b>-436</b> | <b>111</b>                   |

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2024, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à 555 k€.

### 3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

| Résultat exceptionnel<br>k€            | 2024        | 2023      |
|----------------------------------------|-------------|-----------|
| Résultat net sur opérations de gestion | -1 153      | -328      |
| Dotations / Reprises de provisions     | 925         | 404       |
| <b>Total</b>                           | <b>-228</b> | <b>76</b> |

Le résultat exceptionnel concerne essentiellement le dénouement du contrôle fiscal dont l'impact net après reprise des provisions précédemment constituées s'élève à -261 k€ ainsi que des plus ou moins values sur cessions d'immobilisations et d'actions propres.

### 3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

| Impôts sur les bénéfices<br>k€ | 2024        | 2023       |
|--------------------------------|-------------|------------|
| Sur le résultat courant        | -932        | -66        |
| Sur résultat exceptionnel      | 17          | 3          |
| <b>Total</b>                   | <b>-914</b> | <b>-62</b> |

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société constate un produit d'impôt au 2024.

### 3.2.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

| Engagements hors bilan<br>k€       | 2024          | 2023          |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>          | <b>21 775</b> | <b>23 631</b> |
| Couverture de taux sur emprunts    | 6 535         | 6 891         |
| Crédit-bail                        | 10 090        | 10 993        |
| Aval, caution et garanties données | 5 150         | 5 747         |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>           | <b>3 000</b>  | <b>3 000</b>  |
| Aval, caution et garanties reçues  | 3 000         | 3 000         |
| <b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>     | <b>2 458</b>  | <b>-</b>      |
| Achats de devises à terme *        | 2 458         | -             |
| <b>Total</b>                       | <b>27 234</b> | <b>26 631</b> |

\* Au cours de clôture

#### 3.2.3.1. Engagements donnés

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

| Emprunt - k€ | Type        | Mise en place<br>de l'opération | Début    | Fin      | Montant de la<br>couverture -<br>k€ | Montant au<br>31/12/2024 -<br>k€ |
|--------------|-------------|---------------------------------|----------|----------|-------------------------------------|----------------------------------|
| 10 500       | Taux Collar | 12/01/23                        | 01/03/23 | 01/03/30 | 7 200                               | 6 535                            |
| <b>Total</b> |             |                                 |          |          | <b>7 200</b>                        | <b>6 535</b>                     |

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500 k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 5 150 k€.

Elles s'analysent comme suit :

| Garantie                    | Filiale                        | Banque      | Échéance | k\$          | k€           |
|-----------------------------|--------------------------------|-------------|----------|--------------|--------------|
| Standby                     | Smerwick Group et ses filiales | ICBC (MICB) | 30/11/25 | 600          | 578          |
| Garantie à première demande | Smerwick Group et ses filiales | ICBC (MICB) | 30/09/25 | 2 150        | 2 069        |
| Garantie à première demande | Smerwick Group et ses filiales | ICBC (MICB) | 30/09/25 | 2 000        | 1 925        |
| Garantie à première demande | Smerwick Group et ses filiales | ICBC (MICB) | 30/09/25 | 600          | 578          |
| <b>Total</b>                |                                |             |          | <b>5 350</b> | <b>5 150</b> |

#### Les engagements de crédit-bail

| Engagements crédit-bail<br>k€ | 2024   | 2023   |
|-------------------------------|--------|--------|
| Valeur d'origine              | 10 500 | 10 500 |
| Amortissements théoriques     | 2 281  | 1 073  |
| Cumul exercices antérieurs    | 1 073  | -      |
| Dotations de l'exercice       | 1 208  | 1 073  |
| Redevances payées             | 2 040  | 1 001  |
| Cumul exercices antérieurs    | 1 001  | -      |
| Redevances de l'exercice      | 1 039  | 1 001  |
| Redevances restant à payer    | 10 090 | 10 993 |
| à 1 an au plus                | 903    | 903    |
| entre 1 et 5 ans              | 3 614  | 3 614  |
| à plus de 5 ans               | 5 573  | 6 477  |
| Valeur résiduelle             | 0      | 0      |

#### 3.2.3.2. Engagements reçus

Il concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.



### 3.2.3.3. Engagements réciproques

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe. Au 31 décembre 2024, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

| Devise       | Montant nominal en kdevise | Solde au 31/12/2024 en kdevise | Cours de couverture moyen | Solde converti en k€ |
|--------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------|
| USD          | 2 754                      | 2 554                          | 1,0970                    | 2 328                |
| <b>Total</b> | <b>2 754</b>               | <b>2 554</b>                   | <b>1,0970</b>             | <b>2 328</b>         |

### 3.2.4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des principales filiales et participations se présente ainsi :

| K€             | Capital social                        | Capitaux propres autres que le capital social | Quote-part détenue du capital en % | Valeur comptable                  |                                  | Observations |
|----------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------|
|                |                                       |                                               |                                    | brute                             | nette                            |              |
| UIO            | 54 006                                | 7 381                                         | 99,99%                             | 74 737                            | 74 737                           |              |
| SMERWICK GROUP | 1                                     | 2 969                                         | 72,69%                             | 18 530                            | 18 530                           | (1)          |
| K€             | Montant des prêts et avances accordés | Montant des cautions et avals donnés          | Chiffre d'affaires de la filiale   | Résultat du dernier exercice clos | Montant des dividendes encaissés | Observations |
| UIO            | 5 854                                 | -                                             | 129 948                            | 2 012                             | 972                              |              |
| SMERWICK GROUP | 3 364                                 | 5 150                                         | 71 281                             | 733                               | -                                | (1)          |

(1) Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

|     | Cours moyen | Cours de clôture |
|-----|-------------|------------------|
| 1\$ | 1,08205     | 1,0389           |

Filiale non significative :

- U-WEB détenue par UIO Corp à 51%.

### 3.2.5. PARTIES LIEES

Sont considérés comme dirigeants de la société UIO Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société UIO Corp.

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 480 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 867 k€ et les dettes à 29k€ au 31 décembre 2024.

### 3.2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES RISQUES DE MARCHÉ

#### 3.2.6.1. Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Par ailleurs, la société UIO Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

| Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD) | Actif (1) | Passif (1) | Position nette avant couverture | Instruments financiers de couverture | Position nette après couverture |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| k\$                                                                                         | 3 086     | -          | 3 086                           | -                                    | 3 086                           |

(1) Contribution de la filiale Smerwick aux capitaux propres du groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

### **3.2.6.2. Risques de taux**

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 27 975 k€ au 31 décembre 2024 contre 24 442 k€ au 31 décembre 2023. L'intégralité des emprunts à moyen terme est souscrite à taux fixe, les lignes court terme sont souscrites à taux variable.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Les charges d'intérêt 2024 se sont élevées à 1 600 k€ contre 1 140 k€ en 2023.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

|                                              |                                   |      |    |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|------|----|
| Augmentation des taux d'intérêts de 1 point  | Charge supplémentaire annuelle de | 238  | k€ |
| Augmentation des taux d'intérêts de 2 points | Charge supplémentaire annuelle de | 476  | k€ |
| Baisse des taux d'intérêts de 1 point        | Baisse de la charge annuelle de   | -238 | k€ |

## 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société UIO CORP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UIO CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée conformément aux modalités décrites dans la note « 3.1.3 des règles et méthode comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### *Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

#### *Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2025.

Les Commissaires aux Comptes

**EXCO HESIO**  
**Frédéric VILLARS**

**ORFIS**  
**Bruno GENEVOIS**



PARIS - 157 Avenue Charles Floquet - Bâtiment 5B - Carré des Aviateurs - 93150 Le Blanc Mesnil - France - Tél +33 (0)9 71 45 58 54 - [showroomu10@u10.com](mailto:showroomu10@u10.com)  
THIZY - Siège Social - 124 Avenue des Granges - 69240 Thizy-les-Bourgs - France - Tél. +33 (0)4 74 13 86 86 - Fax +33 (0)4 74 13 86 87 - [u10contact-thizy@u10.com](mailto:u10contact-thizy@u10.com)  
STRASBOURG - 7 rue Ampère - B.P.30317 - Geispolsheim-Gare - 67411 Illkirch Cedex - France - Tél +33 (0)3 88 66 87 90 - Fax +33 (0)3 88 66 87 91 - [u10contactstrasbourg@u10.com](mailto:u10contactstrasbourg@u10.com)